



RAPPORT 2025

> CENTRE-VAL DE LOIRE

de l'Observatoire Prospectif
des métiers et des qualifications
dans les Transports
et la Logistique



Avec la participation
de l'AFT et de
l'OPCO Mobilités



RAPPORT 2025 DE L'OPTL

> CENTRE-VAL DE LOIRE

AFT
ZAC des Châtelliers Nord
285 rue Léonard de Vinci
45400 SEMOY

Tél. | 07 86 38 85 95 |

centre@optl.fr

Remerciements

Le présent rapport a été réalisé, en lien avec les membres de l'OPTL régional, et en particulier sa présidence paritaire, par la délégation régionale de l'AFT Centre-Val de Loire grâce aux résultats de l'enquête qu'elle a menée auprès des établissements de la région au premier semestre 2025 et aux informations qu'elle a collectées au sein de différents pourvoyeurs de données. Qu'elle en soit remerciée, ainsi que l'ensemble des entreprises qui ont bien voulu participer à l'enquête Tableau de bord, et les fournisseurs d'autres données (URSSAF Caisse nationale, France Travail, services de l'État, Conseil Régional, organismes de formation, etc.).

Sommaire

Édito	4
Champ d'application et d'observation	5
Entreprises et établissements	8
Effectifs	15
Rémunération	34
Démographie	38
Mouvements de main-d'œuvre	45
Intérim	52
Marché du travail	53
Formation	59
Insertion professionnelle	66
Prospective	67

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
(**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Édito

Dans un secteur en pleine mutation, où chaque année redéfinit les équilibres et les priorités, la capacité collective à anticiper et à agir n'a jamais été aussi essentielle. C'est dans cet esprit que la Présidence paritaire et les membres de l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications dans les Transports et la Logistique en Centre Val de Loire présentent l'édition 2025 du rapport OPTL régional.

Depuis 2020, la branche des transports routiers et des activités auxiliaires a traversé une période marquée par la crise sanitaire, des tensions économiques et géopolitiques persistantes et de profondes transformations des métiers. Dans ce contexte exigeant, les entreprises et les salariés de la région ont démontré une remarquable capacité d'adaptation, consolidant leurs organisations et préservant leur rôle stratégique au cœur de l'économie locale.

Au 31 décembre 2024, la branche compte 34 295 salariés en Centre Val de Loire, avec une progression de l'emploi de 2,8 %, la plus forte au niveau national. Le secteur logistique se distingue particulièrement, porté par l'essor du e-commerce et le développement des plateformes régionales, avec une hausse de 8 % des effectifs en un an. L'âge moyen recule à 43,7 ans, confirmant l'importance d'attirer de nouveaux talents et de renouveler les compétences. Parallèlement, la hausse des embauches en CDI et CDD traduit la volonté des entreprises de stabiliser leurs équipes et de renforcer des emplois durables.

Pour autant, la branche fait face à des tensions de recrutement particulièrement fortes, touchant notamment la conduite en transport de voyageurs, la maintenance poids lourds et l'ensemble des fonctions logistiques. Ces pénuries, désormais critiques, constituent l'un des enjeux majeurs pour la pérennité et la transformation du secteur. Intensifier les actions en faveur de la mixité, de l'insertion des jeunes, de l'inclusion et de l'accès à la formation initiale est indispensable pour sécuriser durablement les compétences et accompagner les transitions à venir.

Cette édition 2025 offre une analyse détaillée de l'emploi, des établissements, des métiers et de la formation. Véritable outil de référence pour les acteurs économiques, institutionnels et sociaux, elle éclaire les évolutions du secteur transport logistique, soutient l'adaptation des politiques de compétences et contribue à renforcer l'attractivité de la branche en Centre Val de Loire.

Plus que jamais, la mobilisation collective est indispensable pour relever les défis à venir et construire un secteur plus attractif, plus innovant et plus durable. Nous adressons nos remerciements aux entreprises ayant participé à l'enquête, à la Délégation régionale AFT Centre Val de Loire pour la réalisation de ce rapport, à l'OPCO Mobilités pour son engagement constant, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires publics, sociaux et institutionnels pour leur soutien indéfectible.

Présidente OPTL

Sandra JACQUEMIN

Vice-Président OPTL

Stéphane MOUSSET

Champ d'application et d'observation

Conformément aux objectifs généraux définis par les partenaires sociaux, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNEFP) est chargée, notamment :

- d'établir et de tenir à jour les définitions des familles professionnelles qui regroupent les emplois de ces secteurs d'activité ;
- d'évaluer la répartition des postes de travail entre ces familles professionnelles ;
- de prévoir chaque année les évolutions du nombre d'emplois et de la demande de formation continue.

Le Comité paritaire de pilotage de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL), créé par l'Accord du 25 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle et à l'emploi dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport, mis en place sous l'égide de la CPNEFP, est chargé de préparer un bilan annuel de l'évolution qualitative et quantitative des emplois et des qualifications.

Le champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport

Ce rapport concerne les entreprises du champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport.

Codes NAF de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport (dans la nouvelle NAF REV-2)

Terminologie utilisée dans le présent document	
NAF REV. 2	Intitulé du poste
Transport routier de marchandises (TRM)	
49.41A	Transports routiers de fret interurbains
49.41B	Transports routiers de fret de proximité
53.20Z	Autres activités de poste et de courrier
80.10Z	Activités de sécurité privée (*)
Transport routier de voyageurs (TRV)	
49.39A	Transports routiers réguliers de voyageurs
49.39B	Autres transports routiers de voyageurs
Déménagement (DEM)	
49.42Z	Déménagement
Location (LOC)	
49.41C	Location de camions avec chauffeur
77.12Z	Location et location-bail de camions (*)
Auxiliaires de transport (AUX)	
52.29A	Messagerie, fret express
52.29B	Affrètement et organisation des transports (*)
Prestataires logistiques (PRL)	
52.10B	Entreposage et stockage non frigorifique (*) (**)
Transport sanitaire (TRS)	
86.90A	Ambulances

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Les familles professionnelles de la Branche

CODES	DÉNOMINATIONS	DÉFINITIONS
● 1	DIRECTION	Emplois de direction, notamment dans les petites entreprises (au moins un salarié) et de direction générale avec statut de salarié ou assimilé.
● 2	GESTION	Emplois relevant des services généraux de l'entreprise.
● 3	VENTES/ACHATS	Emplois caractérisés par le démarchage, la visite et la négociation auprès des clients et auprès des fournisseurs y compris les postes liés aux fonctions d'accompagnement : marketing, publicité, relations publiques.
● 4	TECHNIQUES D'EXPLOITATION TRANSPORT	
	<ul style="list-style-type: none"> • Transports routiers et messagerie/fret express • Transports multimodaux • Déménagements • Location • Transport de voyageurs • Transport sanitaire 	Emplois caractérisés par l'utilisation de techniques ou l'application de réglementations, les unes et les autres propres aux activités du transport.
● 5	LOGISTIQUE/MANUTENTION/MAGASINAGE	Emplois liés aux opérations de logistique, de manutention, de stockage et de magasinage.
● 6	CONDUITE	Emplois caractérisés par la conduite de véhicules de transport routier, quelles que soient leurs caractéristiques et les distances parcourues.
● 6.1	• Transport de personnes	
● 6.1.1	> Transport de voyageurs	
● 6.1.1.1	> 1 ^{er} groupe	Emplois caractérisés à la fois par les déplacements d'une durée de plusieurs jours (la relation avec la ou les personnes transportées se situant hors du cadre strict d'un contrat de transport) et l'action auprès de prestataires de services extérieurs.
● 6.1.1.2	> 2 ^e groupe	Emplois autres que ceux relevant du 1 ^{er} groupe (services réguliers, services scolaires, lignes régulières, excursions à la journée, etc...).
● 6.1.2	> Transport sanitaire	Emplois de conducteurs ambulanciers.
● 6.2	• Transport de marchandises	
● 6.2.1	> 1 ^{er} groupe	Emplois pour lesquels la conduite des véhicules est prédominante.
● 6.2.2	> 2 ^e groupe	Emplois caractérisés par un ensemble de tâches liées à la fois aux marchandises transportées, aux véhicules utilisés et à l'environnement des transports effectués.
● 6.2.3	> 3 ^e groupe	Emplois de conducteur professionnel avec exigences particulières en termes de complexité des tâches (autonomie, technicité, etc...).
● 7	MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATÉRIELS	Emplois caractérisés par l'entretien, le maintien et/ou la remise en ordre de véhicules de transport routier (fonction technique, atelier) et des matériels.
● 8	INTERPROFESSIONNEL	Tous les emplois ne relevant pas des catégories précédentes et, en principe, à caractère interprofessionnel (secrétariat, gardiennage, etc...).

Enquête annuelle OPTL

Une enquête annuelle, menée depuis 1990 par les délégations régionales de l'AFT, recueille des informations auprès d'un échantillon représentatif d'établissements.

- En 2024, en **Centre-Val de Loire**, **76 questionnaires** ont été exploités, représentant 5% des 1 514 établissements. Ils couvrent 8,9% (soit 3 039 salariés) des 34 295 salariés relevant du champ conventionnel.
- La méthode repose sur des quotas par région, taille d'établissement et secteur.
- Les résultats servent de base aux pondérations statistiques et à l'élaboration des Tableaux de bord régionaux de l'emploi et de la formation.
- Les données permettent notamment de ventiler les effectifs en **familles professionnelles** selon une nomenclature spécifique à la Branche.

Note aux lecteurs : Les résultats présentés reposent sur une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'établissements. Ils doivent être interprétés avec prudence et reflètent des tendances générales au sein de la branche, sans prétendre fournir des valeurs exactes pour l'ensemble de la population.

Ajustement au champ de la CCNTR

Quatre codes d'activité NAF présentent un périmètre plus large que celui de la Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport : **80.10Z, 77.12Z, 52.29B, 52.10B**.

Des coefficients d'ajustement sont donc appliqués aux statistiques publiques pour ne retenir que la part réellement concernée.

Sources et calage des séries

Les enquêtes régionales sont redressées sur la base des statistiques de l'ACOSS et de l'Urssaf Caisse nationale. L'ensemble des séries utilisées a été actualisé et rétropolé pour assurer la cohérence des données sur toute la période étudiée. Les statistiques publiées ne sont donc pas directement comparables avec celles des éditions précédentes.

Les données publiques sont complétées par un large ensemble de sources administratives et privées : Ministère de la Transition écologique, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Ministère de la Santé et de la Prévention, Urssaf Caisse Nationale, France Travail, INSEE, DARES, Ellisphère (Entreprise d'ingénierie et études techniques), OPCO Mobilités, FONGECFA-Transport, AGECEFA-Voyageurs, AFT, AFTRAL, Promotrans, EST, CPNEFP, Klesia, AGEFIPH, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Comité National Routier, ANCESU, Prism'emploi.

Livrables

- **Rapport national OPTL** : portrait annuel de la branche et grands enjeux emploi/formation.
- **Rapport régional OPTL** : déclinaison locale des données nationales, approfondissement des spécificités régionales.
- **Synthèse régionale et sectorielle** : documents courts présentant les chiffres clés par secteur et région.
- **Synthèses personnalisées** : indicateurs RH remis aux entreprises ayant répondu à l'enquête.
- **Présentation publique** : conférence régionale favorisant l'échange entre la branche et les institutions.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

La part des conducteurs routiers de la Branche professionnelle parmi l'effectif en conduite de l'ensemble de l'économie

L'exploitation des Données Sociales Nominatives 2020 permet d'identifier le nombre de conducteurs, repérés par des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS), par secteur d'activité. Pour la conduite de véhicules de transport routier de marchandises, les PCS à considérer sont :

- 641a Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
 - 643a Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
- Pour la conduite de véhicules de transport de personnes :
- 641b Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
 - 526e Ambulanciers (salariés)

Au niveau national, on met en évidence que 60 % des emplois de conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises sont exercés dans la Branche des transports routiers (au sens de la convention collective), qui concentre quasiment l'ensemble des conducteurs de transport routier de marchandises pour le compte d'autrui.

En effet, la Branche concentre 76% des conducteurs routiers et grands routiers et 38% des conducteurs livreurs. 56% des conducteurs de véhicules routiers de transport en commun relèvent de la Branche tandis que 43% exercent dans le transport urbain. La Branche rassemble la grande majorité des conducteurs de véhicules de transport sanitaire (95%), les autres sont principalement des agents de la fonction publique (hôpitaux, SDIS, SMUR...).

Entreprises et établissements

Depuis la publication, en mars 2024, de l'Insee Résultats sur les stocks d'unités légales et d'établissements économiquement actifs pour les années 2014 à 2021, les dénombrements d'unités légales et d'établissements sont produits selon un dispositif et une méthodologie renouvelée.

Désormais, seuls sont décomptés les unités légales et établissements, marchands et productifs, ayant eu une activité économique effective au cours de l'année.

En conséquence, les nouveaux stocks sont plus réduits, de 14 % en 2020, que ceux produits par l'ancien Répertoire des entreprises et des établissements (REE).

Le nouveau dispositif de démographie d'entreprises, appelé Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE), vise à mieux rendre compte des unités légales et des établissements ayant eu une activité réelle au cours de l'année.

Concrètement, selon le dispositif SIDE, le caractère « économiquement actif » des unités légales est établi sur la base des critères suivants, connus de sources administratives : chiffre d'affaires positif, effectifs salariés au cours de l'année ou à défaut, déclaration fiscale se rapportant à l'année considérée. Par exception, s'agissant des unités légales relevant du régime du microentrepreneur, seul un critère de chiffre d'affaires est appliqué : on considère comme actives les unités ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif au cours de l'année. Quant aux établissements, ils sont considérés comme « économiquement actifs », selon le dispositif SIDE, s'ils ont employé des salariés au cours de l'année ou s'ils ont été siège d'une unité légale « économiquement active ». Par conséquent, les chiffres des années précédentes ont été recalculés d'où la différence avec les précédents rapports OPTL.

Entreprises sans salarié au 31 décembre (ou dont l'effectif est inconnu)

Centre-Val de Loire

Secteur	2021	2022
TRM sans 5320Z	429	476
5320Z	2 212	1 742
TRV	30	34
DEM	11	14
LOC	26	27
AUX	20	27
PRL	16	18
TRS	47	50
Total	2 791	2 388

Source : INSEE - SIDE

En 2022, le nombre d'entreprises sans salarié recule de 14 % en Centre-Val de Loire, pour s'établir à 2 388.

Cette baisse est quasi exclusivement imputable au code 5320Z, activités de livraison à domicile, qui perd 470 entreprises.

Hors 5320Z, la tendance est inverse : le transport routier de marchandises (+47), les auxiliaires de transport (+7) et le transport de voyageurs (+4) enregistrent des progressions.

Établissements sans salarié au 31 décembre

Centre-Val de Loire

Secteur	2021	2022
TRS	56	63
PRL	22	21
AUX	26	32
LOC	29	31
DEM	14	18
TRV	38	36
5320Z	2 262	1 776
TRM sans 5320Z	511	551
Total	2 959	2 529

Source : INSEE - SIDE

Le nombre d'établissements sans salarié suit la même tendance, avec une baisse de 15 % en 2022 (2 529 établissements). Là encore, le recul du code 5320Z (-500 établissements) explique l'essentiel de cette diminution.

En revanche transport sanitaire (+7), les auxiliaires de transport (+6) et le transport routier de marchandises hors 5320Z (+40) progressent, confirmant le dynamisme structurel de ces activités.

Entreprises avec salariés au 31 décembre

Centre-Val de Loire

Secteur	2021	2022
TRM sans 5320Z	714	735
5320Z	9	7
TRV	63	64
DEM	40	46
LOC	33	29
AUX	39	37
PRL	18	17
TRS	158	161
Total	1 074	1 096

Source : INSEE - SIDE

Établissements avec salariés au 31 décembre

Centre-Val de Loire

Secteur	2014	2018	2022	2024
TRM sans 5320Z	752	756	869	920
5320Z	8	10	11	11
TRV	87	81	87	80
DEM	48	49	50	39
LOC	49	51	45	41
AUX	121	130	139	133
PRL	70	84	94	100
TRS	217	212	200	189
Total	1 353	1 374	1 495	1 514

Source : Urssaf Caisse nationale

En 2022, le nombre d'entreprises avec salariés progresse de 2 % pour atteindre 1 096, témoignant d'une dynamique de création soutenue. Cette hausse est principalement portée par le transport routier de marchandises hors 5320Z (+21 entreprises) et le déménagement (+6). La location (-4) et les auxiliaires de transport (-2) enregistrent de légères contractions, sans remettre en cause la tendance globale positive.

Entre 2022 et 2024, le nombre d'établissements avec salariés progresse de 1,3 %, passant de 1 495 à 1 514.

Les prestataires logistiques (+6,4 %) et le transport routier de marchandises hors 5320Z (+51 établissements) enregistrent les progressions les plus marquées. Ces deux secteurs bénéficient du développement des flux logistiques régionaux. Le transport sanitaire recule quant à lui de 5,5% sur la même période.]

Créations d'établissements et évolution en %

Centre-Val de Loire

Secteur	Nombre		Évolution 2023/2024		
	Avec salariés	Sans salarié	Avec salariés	Sans salarié	Total
TRM sans 5320Z	15	408	-6 %	52 %	48 %
5320Z	5	1 810	400 %	28 %	28 %
TRV	0	17	-100 %	6 %	-6 %
DEM	0	11	-100 %	10 %	0 %
LOC	0	2	0 %	-46 %	-46 %
AUX	4	11	56 %	-17 %	-5 %
PRL	3	10	14 %	76 %	58 %
TRS	0	23	0 %	0 %	0 %
Total	27	2 292	7 %	30 %	30 %

Source : INSEE - SIDE

En 2024, les créations d'établissements bondissent de 30 % par rapport à 2023, portées principalement par les activités de livraison (5320Z, +400 % de créations avec salariés) et les prestataires logistiques (+58 %), en lien avec l'accélération du e-commerce et l'implantation de nouvelles plateformes en région.

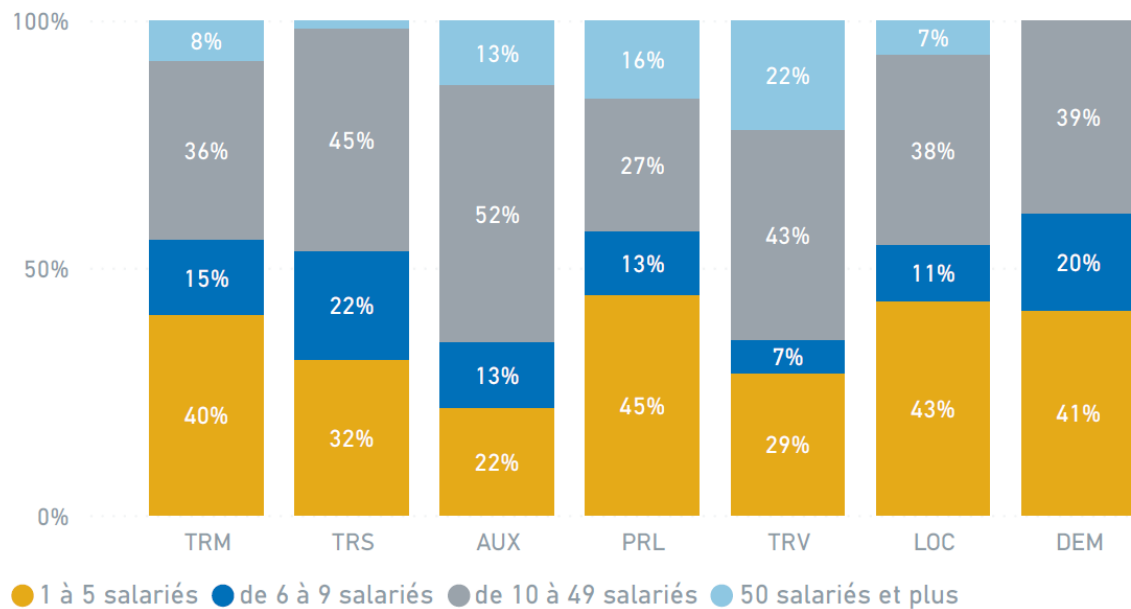
Le transport routier de marchandises hors 5320Z (+48 %) et les auxiliaires de transport (+56 % de créations avec salariés) confirment également leur dynamisme.

À l'inverse, le déménagement, le transport de voyageurs et le transport sanitaire n'enregistrent aucune création d'établissement avec salariés en 2024, signe de marchés arrivés à maturité ou sous contrainte de recrutement.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrés dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Répartition des établissements par secteur et taille

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Urssaf Caisse nationale

Le tissu entrepreneurial de la branche en Centre-Val de Loire reste dominé par les petites structures. En 2024, 61 % des établissements du déménagement et 55 % de ceux du transport de marchandises emploient moins de 10 salariés, reflétant la fragmentation historique de ces activités.

Les auxiliaires de transport (52 %) et le transport sanitaire (45 %) concentrent davantage d'établissements de taille intermédiaire (10 à 49 salariés), en lien avec leurs modèles opérationnels qui requièrent des équipes plus étoffées.

Seuls le transport de voyageurs (22 %) et les prestations logistiques (16 %) comptent une proportion notable de grands établissements, portée par la concentration croissante de ces secteurs.

Défaillances d'entreprises et évolution en %

Centre-Val de Loire

Secteur	Nombre			Évolution 2023/2024		
	Avec salariés	Sans salarié	NC	Avec salariés	Sans salarié	Total
TRM sans 5320Z	61	25	105	13 %	5 %	17 %
5320Z	1	44	553	0 %	-40 %	-6 %
TRV	7	3	4	75 %	200 %	40 %
DEM	4	3	5	100 %	50 %	50 %
LOC	3	3	1	-29 %	-62 %	-51 %
AUX	5	4	6	24 %	99 %	112 %
PRL	2	1	0	105 %	0 %	258 %
TRS	3	2	41	-40 %	-33 %	318 %
Total	86	85	715	14 %	-25 %	5 %

Source : Ellisphere

NC : Non Communiqué

Données ajustées au champ conventionnel

Nota bene : la colonne « NC », pour « Non Communiqué », indique le nombre d'entreprises défaillantes dont on ignore si elles ont ou non des salariés.

En 2024, le nombre total de défaillances progresse de 5 % en Centre-Val de Loire.

La progression concerne principalement les entreprises avec salariés (+14 %), tandis que les défaillances d'entreprises sans salarié reculent de 25 %, en lien avec la contraction du nombre d'auto-entrepreneurs du code 5320Z observée depuis 2022. Les cessations d'activité concernent majoritairement de petites structures, plus vulnérables face aux tensions sur les coûts et les marges.

Défaillances d'entreprises par cause

Centre-Val de Loire

Part des liquidations judiciaires en %

Année	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total
2023	3 %	32 %	1 %	4 %
2024	5 %	36 %	3 %	7 %

Part des redressements judiciaires en %

Année	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total
2023	1 %	26 %	1 %	3 %
2024	3 %	23 %	0 %	3 %

Source : Ellisphere

NC : Non Communiqué

Données ajustées au champ conventionnel

Les liquidations judiciaires représentent 36 % des défaillances des entreprises avec salariés, soit 7 % de l'ensemble des défaillances, un niveau qui reste contenu.

Les redressements judiciaires s'établissent à 3 % du total, stables par rapport à 2023.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Nombre de salariés concernés par les redressements et liquidations judiciaires

Centre-Val de Loire

Activité	Liquidation judiciaire			Redressement judiciaire		
	2023	2024	Évolution	2023	2024	Évolution
TRM	134	288	115 %	102	194	90 %
TRV	3	3	0 %	3	100	3233 %
DEM	0	13	0 %	30	3	-90 %
LOC	0	0	0 %	0	0	0 %
AUX	50	37	-26 %	20	45	125 %
PRL	0	2	0 %	2	0	-100 %
TRS	17	6	-65 %	0	3	0 %
Total	204	349	71 %	157	345	120 %

Source : Ellisphère

NC : Non Communiqué

Données ajustées au champ conventionnel

En 2024, les procédures judiciaires touchent un nombre croissant de salariés : 349 sont concernés par des liquidations (+71 % par rapport à 2023) et 345 par des redressements (+120 %).

Ces hausses marquées s'expliquent par la concentration des difficultés dans le transport routier de marchandises, qui regroupe la majorité des salariés affectés, dans un contexte de pression tarifaire persistante et de hausse des coûts d'exploitation.

 Effectifs

34 295 salariés en Centre-Val de Loire au 31 décembre 2024

Répartition des salariés par secteur d'activité détaillé

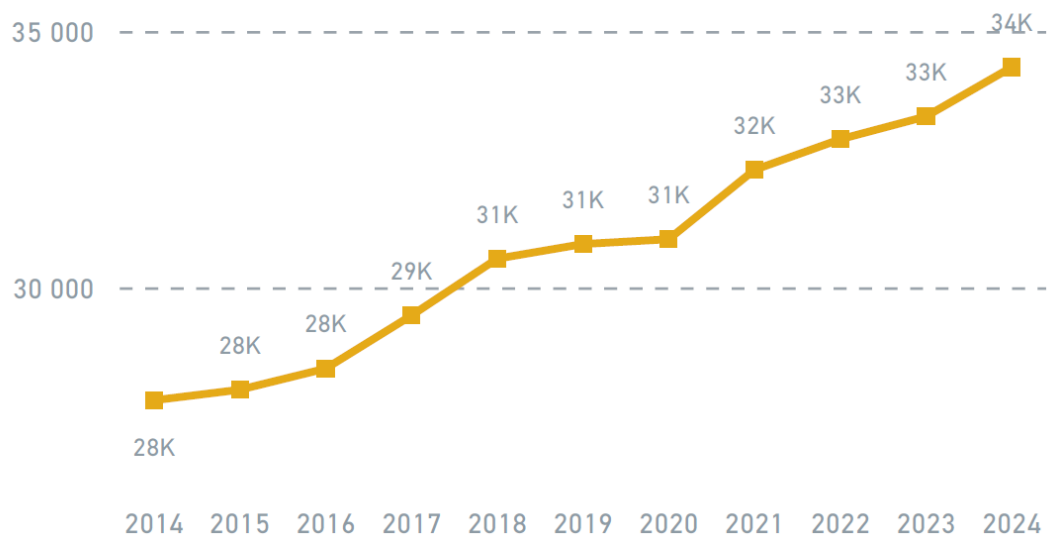
Secteur d'activité	Total	%
Transport routier de marchandises	15 735	45,9 %
4941A	8 730	25,5 %
4941B	6 703	19,5 %
5320Z	94	0,3 %
8010Z	208	0,6 %
Transport routier de voyageurs	3 855	11,2 %
4939A	2 987	8,7 %
4939B	868	2,5 %
Déménagement	373	1,1 %
4942Z	373	1,1 %
Location	967	2,8 %
4941C	786	2,3 %
7712Z	181	0,5 %
Auxiliaires de transport	4 009	11,7 %
5229A	1 742	5,1 %
5229B	2 267	6,6 %
Prestataires logistiques	6 530	19,0 %
5210B	6 530	19,0 %
Transport sanitaire	2 826	8,2 %
8690A	2 826	8,2 %
Total	34 295	100,0 %

Source : Urssaf Caisse nationale

Données ajustées au champ conventionnel

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Évolution des effectifs d'emploi au 31 décembre



Source : Urssaf Caisse nationale
Données ajustées au champ conventionnel

Au 31 décembre 2024, la branche compte 34 295 salariés en Centre-Val de Loire, soit une progression de 2,9 % en un an.

Ce taux de croissance, près de cinq fois supérieur à la moyenne nationale (+0,6 %), positionne la région comme le territoire le plus dynamique de France pour l'emploi dans la branche. Une performance qui s'explique principalement par l'essor des activités logistiques et le renouvellement des effectifs dans le transport de personnes.

Cette progression repose sur des dynamiques contrastées.

Les prestataires logistiques tirent la croissance régionale avec +9,5 % en un an, portés par le développement des plateformes e-commerce dont la région est un hub stratégique.

Le transport sanitaire (+3,6 %) et le transport routier de marchandises (+2,1 %), premier secteur de la branche avec près de 46 % des effectifs régionaux, contribuent également à cette hausse.

En revanche, le déménagement recule de 8,1 %, en cohérence avec le ralentissement de la mobilité résidentielle observé à l'échelle nationale.

Le transport routier de voyageurs (-0,2 %) et la location (-0,6 %) affichent des baisses plus modestes.

Effectifs et évolution par secteur d'activité au 31 décembre

Secteur d'activité	2023	2024	Variation des effectifs en 2024	Taux d'évolution en 2024	Taux d'évolution en 2023
TRM	15 413	15 735	322	2,1 %	0,9 %
TRV	3 864	3 855	-9	-0,2 %	7,5 %
DEM	406	373	-33	-8,1 %	-6,9 %
LOC	973	967	-6	-0,6 %	-1,2 %
AUX	3 989	4 009	19	0,5 %	-0,5 %
PRL	5 961	6 530	569	9,5 %	-0,2 %
TRS	2 727	2 826	99	3,6 %	4,1 %
Total	33 333	34 295	962	2,9 %	1,4 %

Source : Urssaf Caisse nationale

Données ajustées au champ conventionnel

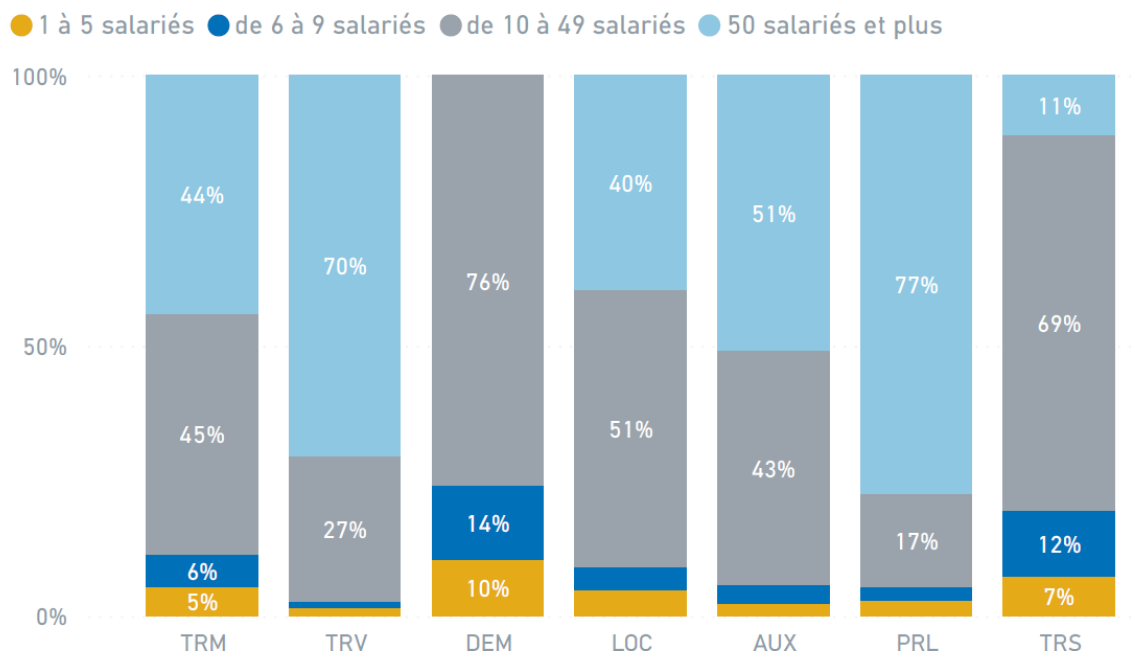
Le transport routier de marchandises demeure le premier secteur de la branche en Centre-Val de Loire, avec 45,9 % des effectifs régionaux.

Les prestataires logistiques (19,0 %) et les auxiliaires de transport (11,7 %) complètent ce socle marchandises, portant à plus de 60 % la part des activités liées aux flux de marchandises et à la logistique, un poids supérieur à la moyenne nationale.

Le transport de personnes, regroupant voyageurs (11,2 %) et sanitaire (8,2 %), représente quant à lui près d'un cinquième des effectifs.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Répartition des effectifs par secteur et taille d'établissement



Source : Urssaf Caisse nationale
Données ajustées au champ conventionnel

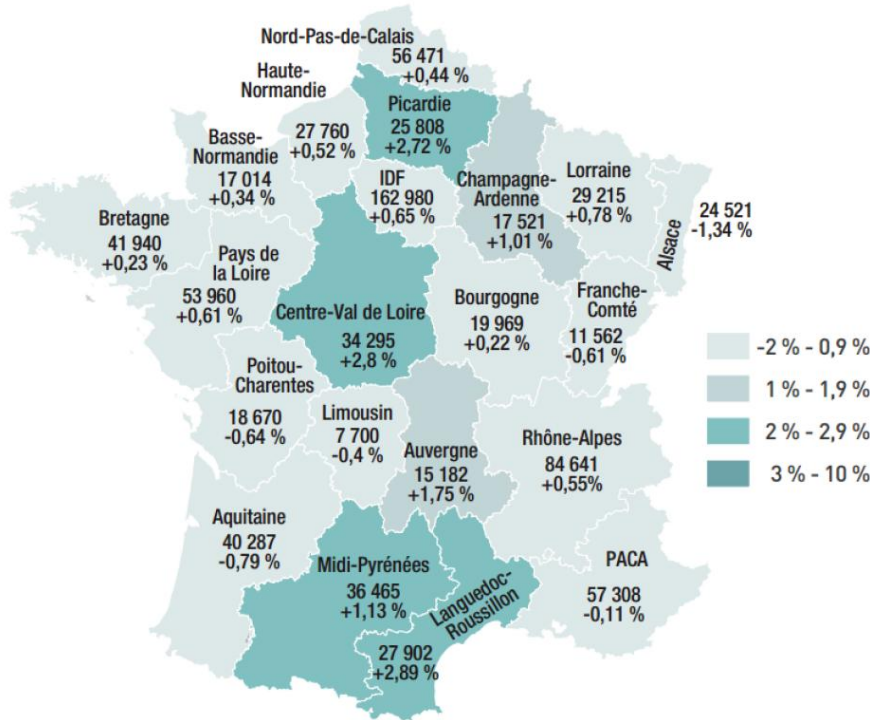
Le tissu régional est majoritairement composé de petites structures : 61 % des établissements du déménagement et 55 % de ceux du transport de marchandises emploient moins de 10 salariés, ce qui reflète la fragmentation historique de ces activités.

Les auxiliaires de transport (52 %) et le transport sanitaire (45 %) concentrent davantage d'établissements de taille intermédiaire (10 à 49 salariés), en lien avec des modèles économiques qui nécessitent des équipes plus structurées.

Seuls le transport de voyageurs (22 %) et les prestations logistiques (16 %) comptent une proportion notable de grands établissements, des niveaux stables par rapport aux années précédentes.

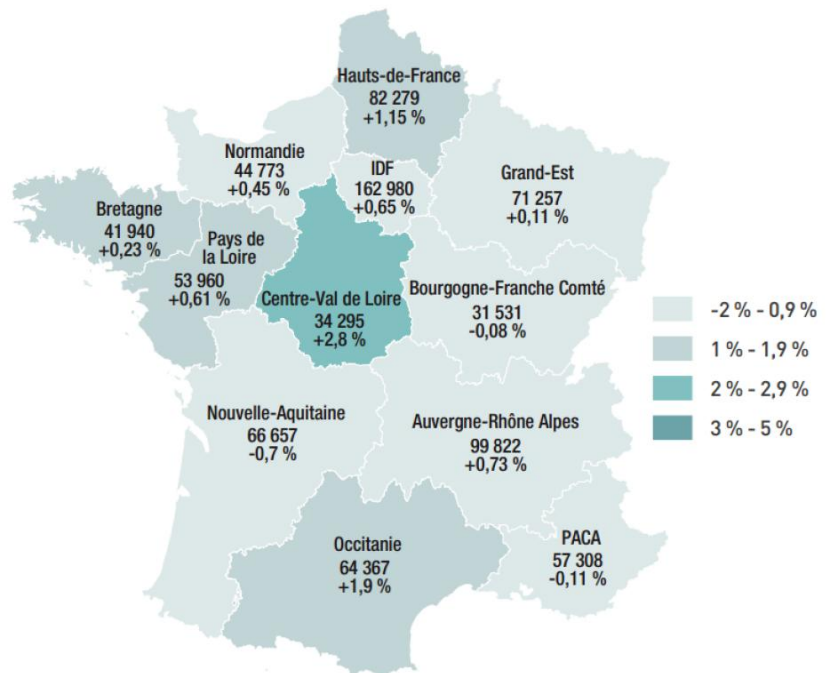
Répartition de l'emploi salarié de la Branche par région et évolution en 2024

Anciennes régions



Avec 4,2 % des effectifs nationaux, le Centre-Val de Loire confirme son rôle de pôle logistique majeur à l'échelle nationale.

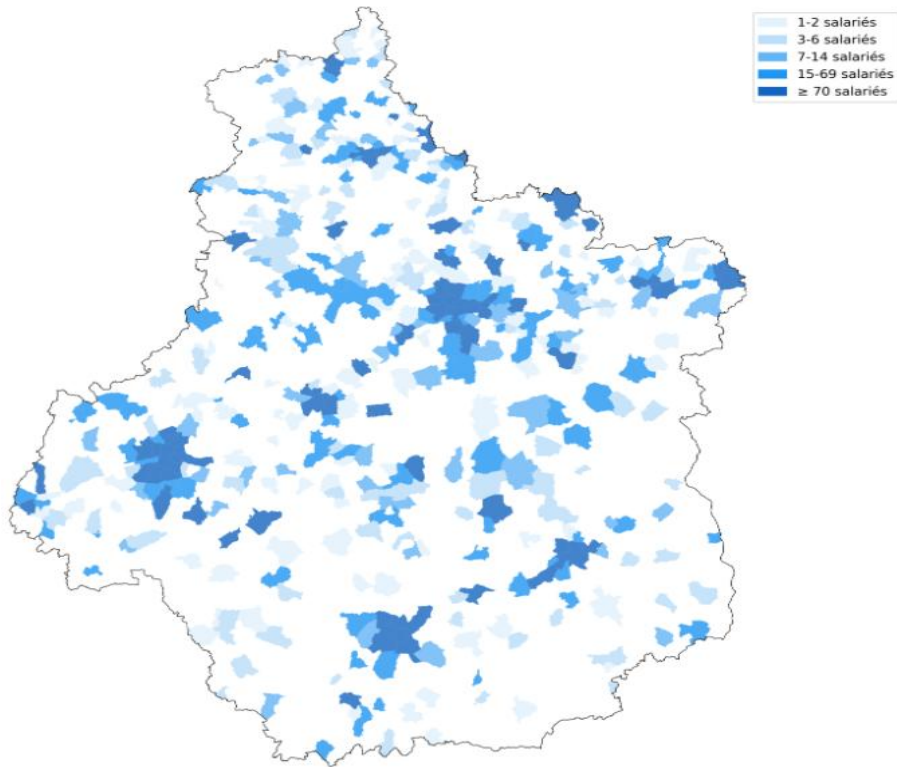
Nouvelles régions depuis le 1^{er} janvier 2016



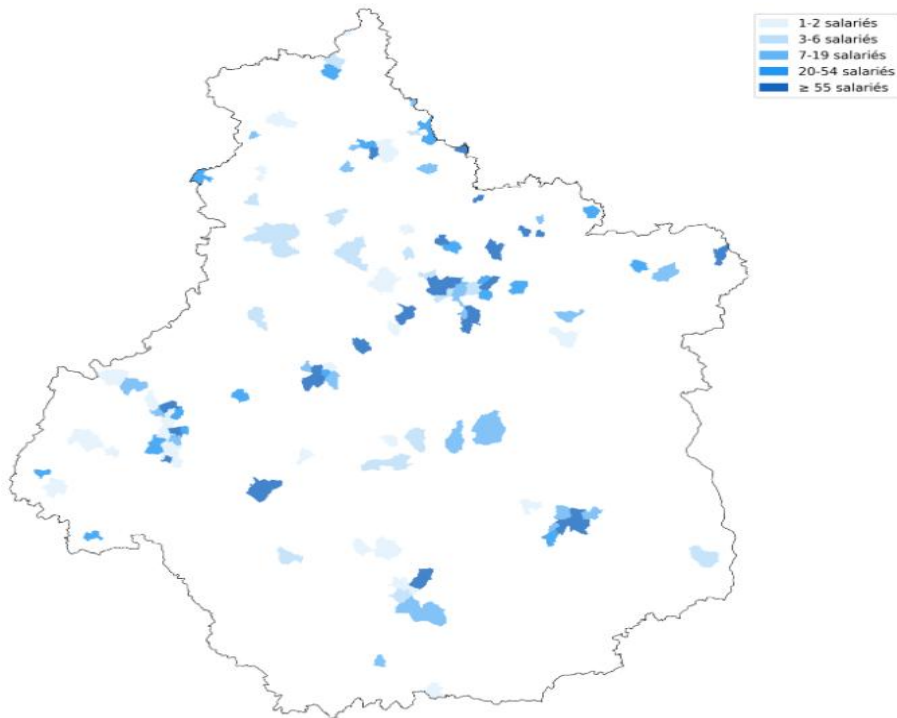
Source : Urssaf Caisse nationale
Données ajustées au champ conventionnel

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
(**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

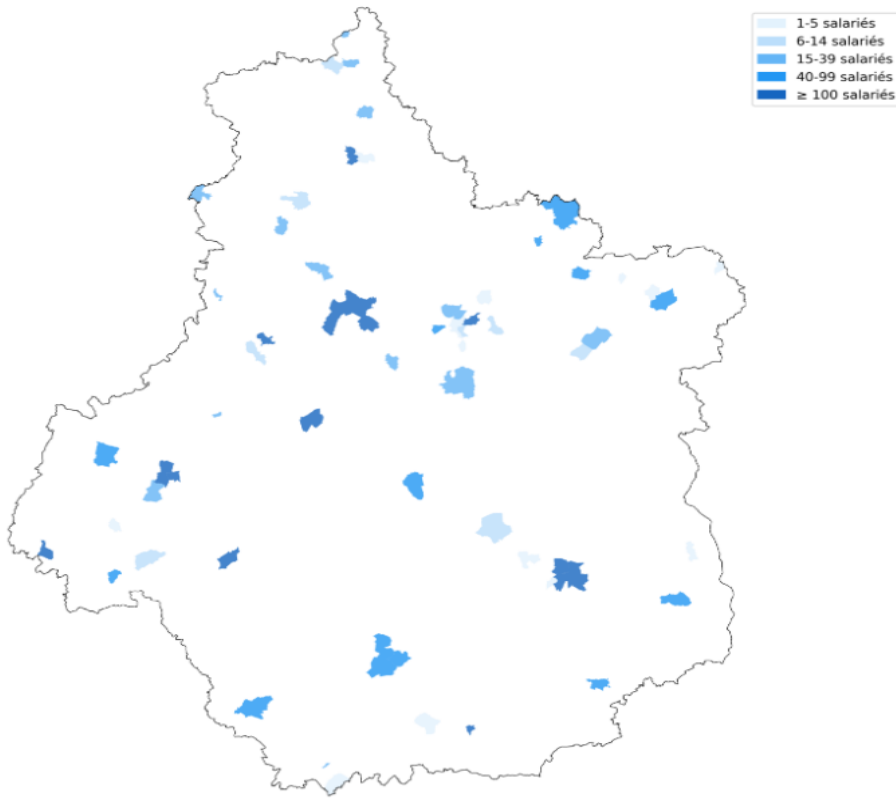
Activités Marchandises (MAR) - Centre-Val de Loire



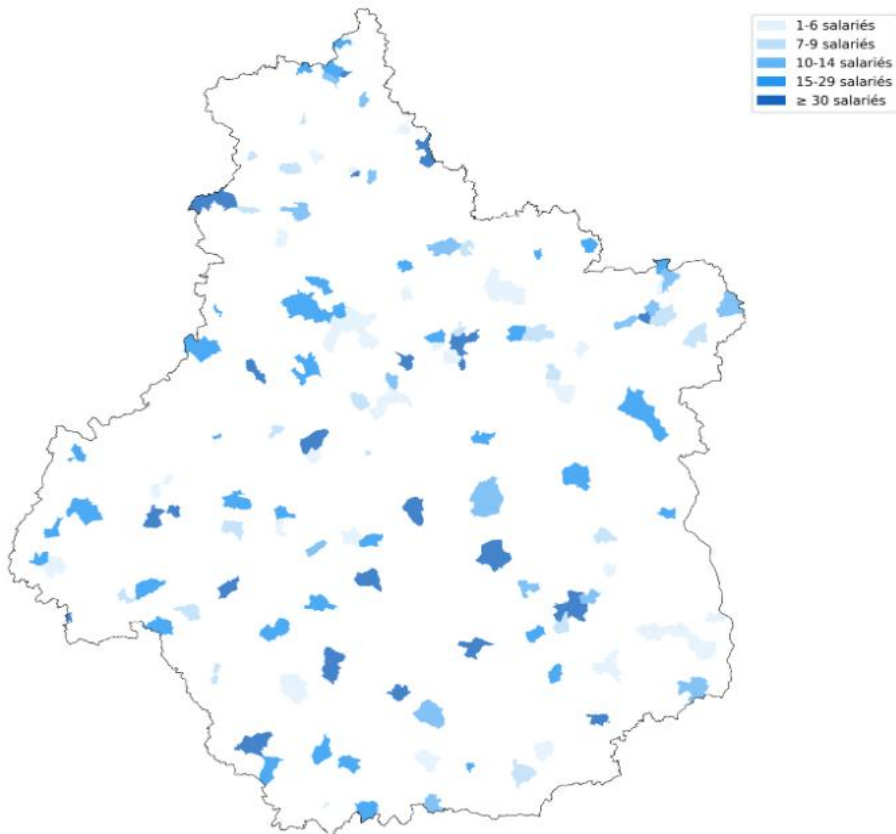
Prestataires logistiques (PRL) - Centre-Val de Loire



Transport routier de voyageurs (TRV) - Centre-Val de Loire



Transport sanitaire (TRS) - Centre-Val de Loire



Les emplois se concentrent dans le Loiret et l'Indre-et-Loire, dont la position géographique centrale sur les grands axes routiers a favorisé le développement d'activités logistiques et de transport structurantes.

Les autres territoires présentent des effectifs plus dispersés, avec une prédominance de petits établissements.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (***) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Estimation de la répartition des salariés par famille professionnelle

Centre-Val de Loire

Famille professionnelle	Total	%	Évolution 2024/2023
Direction	1 173	3 %	5,6 %
Gestion	1 426	4 %	-8,7 %
Ventes/Achats	468	1 %	12,3 %
Exploitation transport	3 462	10 %	5,2 %
Logistique - Manutention - Magasinage	7 759	23 %	13,3 %
Conduite	19 121	56 %	0,4 %
Maintenance des véhicules et entretien des matériels	764	2 %	-14,8 %
Interprofessionnel	122	0 %	-28,8 %
Total	34 295	100 %	2,9 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

* Interprofessionnel correspond aux emplois ne relevant pas des catégories précédentes et, en principe, à caractère interprofessionnel (secrétariat, gardiennage, etc...).

La conduite reste la famille professionnelle dominante (56 % des effectifs), conformément au profil national.

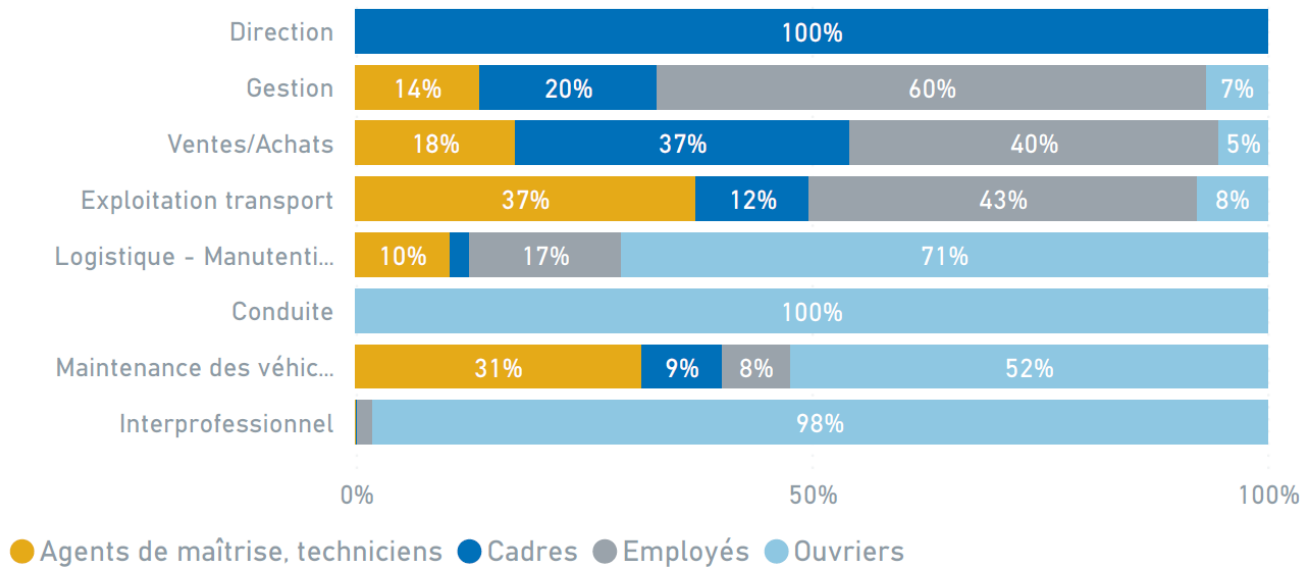
La logistique/manutention/magasinerie (23 %) et l'exploitation transport (10 %) constituent les deux autres pôles majeurs, dont le poids progresse régulièrement depuis plusieurs années.

Les évolutions 2024 confirment ce glissement : la logistique/manutention/magasinerie bondit de 13,3 % et les ventes/achats de 12,3 %, portés par le développement des plateformes régionales.

Le recul de la maintenance (-14,8 %) mérite attention, sur des volumes qui restent limités (764 salariés).

Répartition des salariés par famille professionnelle et catégorie socioprofessionnelle (CSP)

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

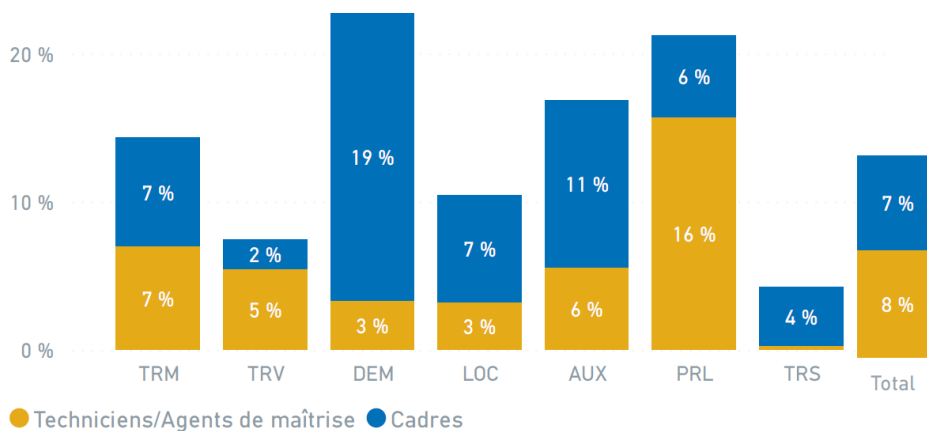


Source : Enquête Tableau de bord AFT

Avec 74 % d'ouvriers, la structure socioprofessionnelle de la branche régionale reflète fidèlement le profil national, dominé par les métiers de la conduite et de la manutention.

Part du personnel d'encadrement par secteur d'activité

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

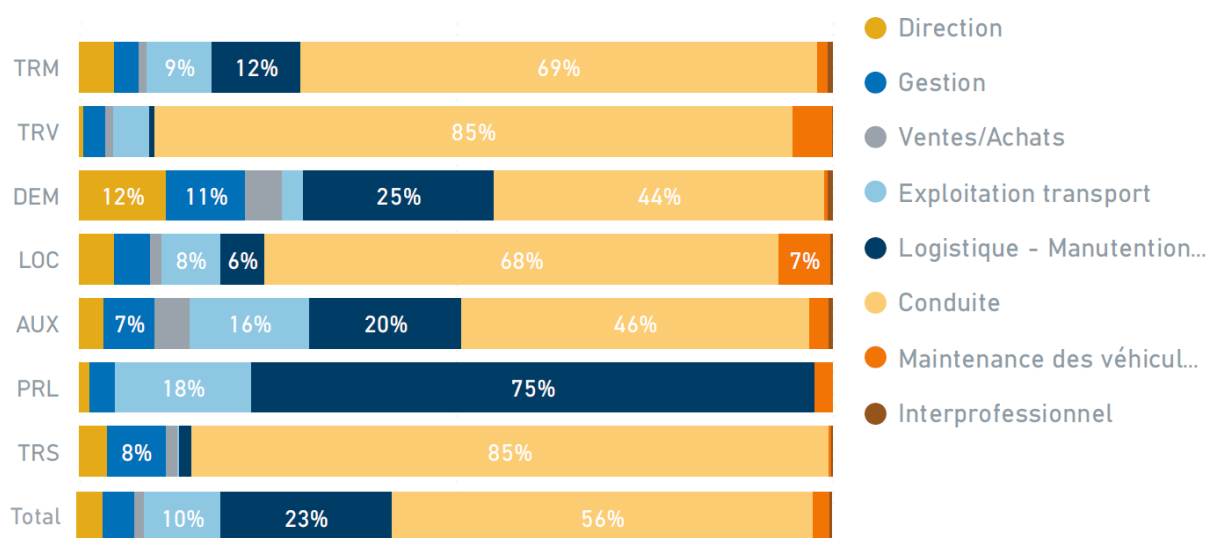
Le taux d'encadrement atteint 12 % (8 % de cadres, 4 % d'agents de maîtrise), avec des niveaux plus élevés dans les auxiliaires de transport (17 %), le déménagement (22 %) et les prestataires logistiques (22 %).

Le transport sanitaire, à l'inverse, affiche le niveau le plus faible (4 %), cohérent avec une structure d'emploi très majoritairement composée de conducteurs.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Répartition des salariés par secteur d'activité et famille professionnelle

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Répartition des salariés par secteur d'activité et famille professionnelle

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

Famille professionnelle	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS
Direction	732	22	43	45	132	93	105
Gestion	517	115	39	46	271	217	221
Ventes/Achats	168	37	18	15	185		44
Exploitation transport	1 363	184	10	76	639	1 185	6
Logistique - Manutention - Magasinage	1 841	30	95	57	810	4 880	46
Conduite	10 795	3 264	164	660	1 849		2 390
Maintenance des véhicules et entretien des matériels	222	202	1	67	105	155	12
Interprofessionnel	96	1	2	2	18		2

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Au sein de la conduite, les profils varient fortement selon les activités.

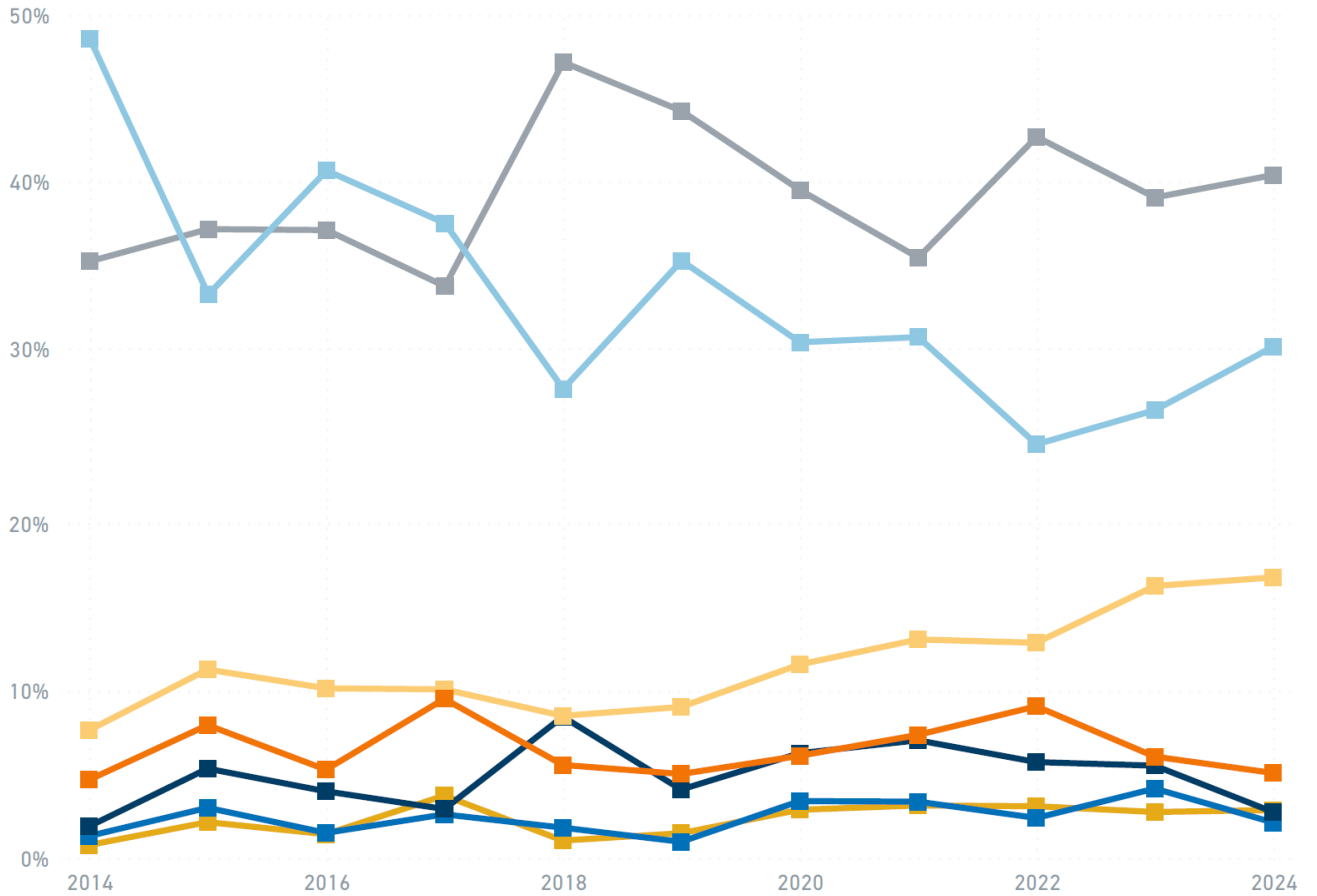
Dans le transport de marchandises, les conducteurs courte distance/régional restent majoritaires (43 %), devant les conducteurs longue distance (32 %) et les conducteurs VUL (18 %), dont la part progresse régulièrement.

Dans le transport de voyageurs, le transport scolaire (35 %) et les lignes régulières (39 %) dominent, reflétant les besoins structurels du territoire en mobilité quotidienne.

Dans le transport sanitaire, les ambulanciers DEA représentent 45 % du personnel roulant et les auxiliaires ambulanciers 41 %, soit 86 % des effectifs de conduite du secteur.

Evolution de la part des salariés des sous-familles de la conduite de l'activité Marchandises

Centre - Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

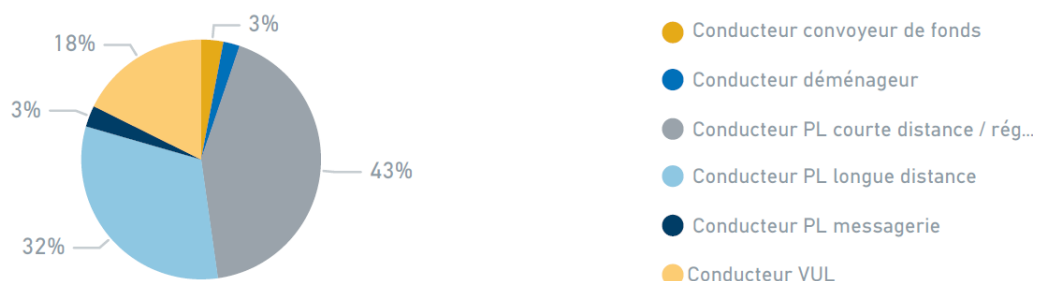
- Conducteur convoyeur de fonds
- Conducteur déménageur
- Conducteur PL courte distance / régional
- Conducteur PL longue distance
- Conducteur PL messagerie
- Conducteur VUL
- Autres

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrés dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

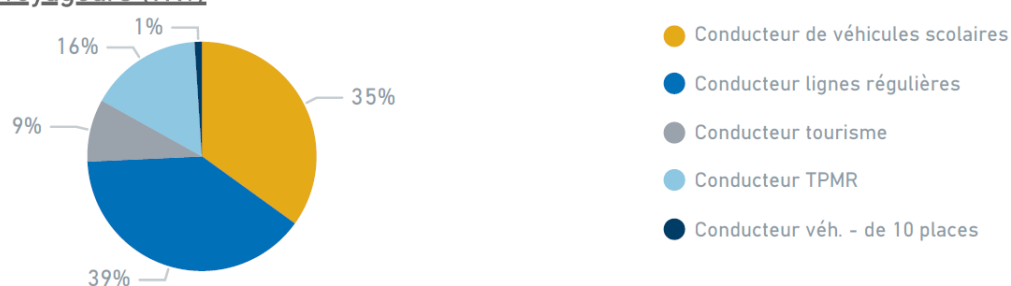
Répartition des salariés en Conduite par sous-famille et activité

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

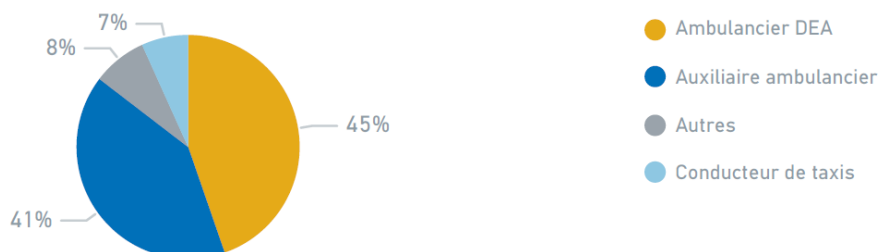
Marchandises



Transport routier de voyageurs (TRV)



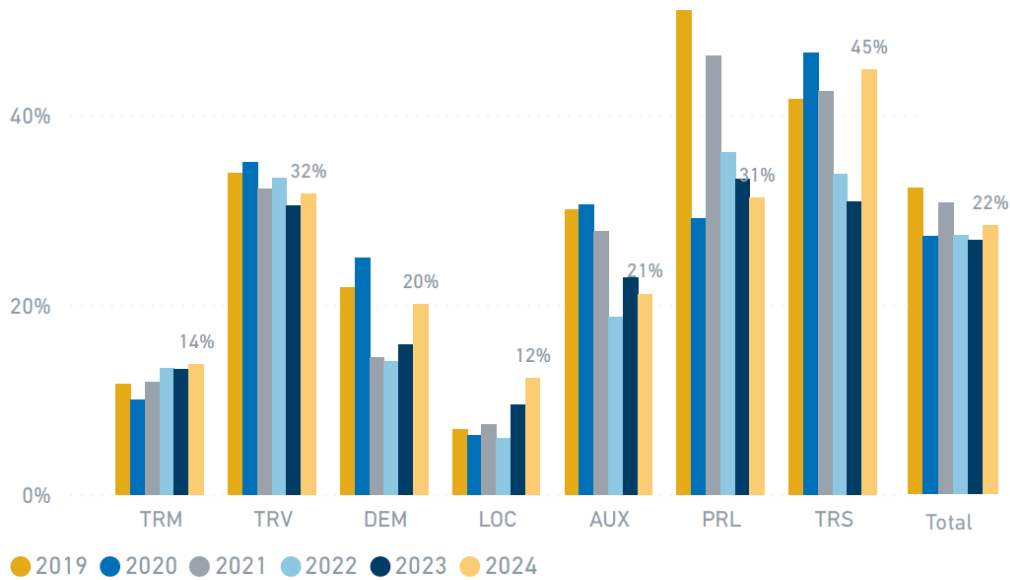
Transport sanitaire (TRS)



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Évolution de la part des femmes dans l'effectif total et par secteur

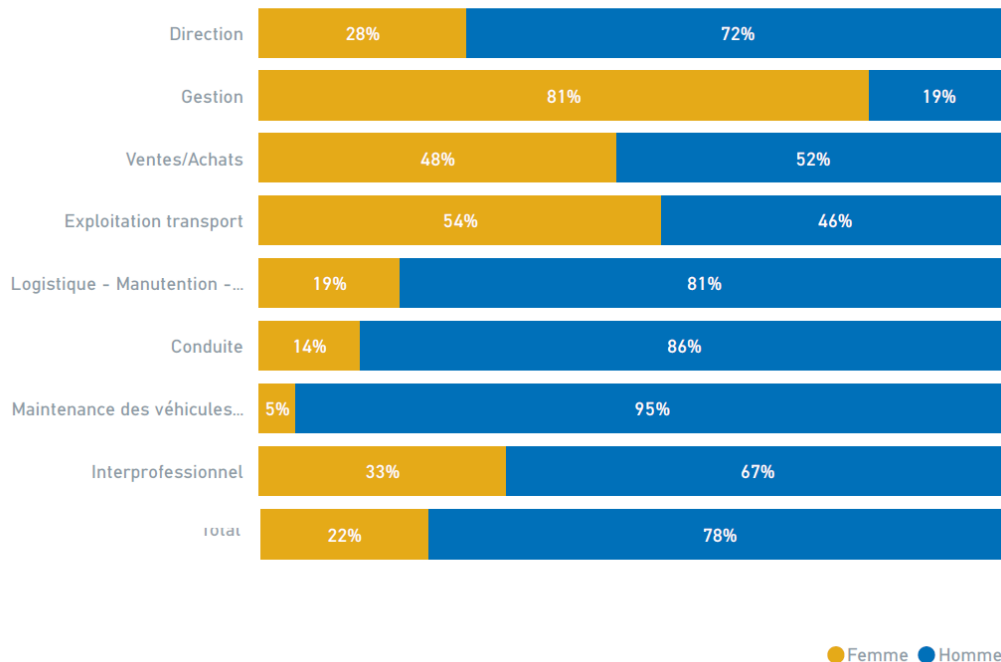
Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Répartition des femmes par famille professionnelle

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

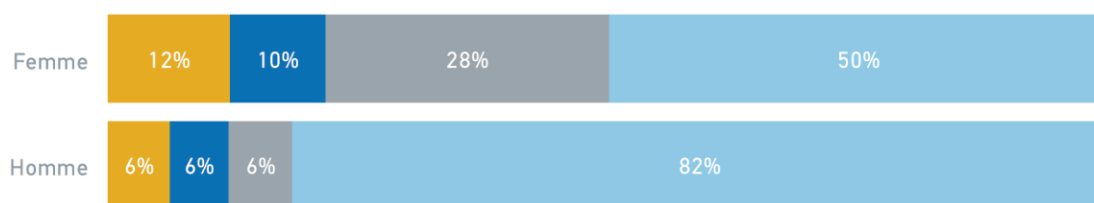


Source : Enquête Tableau de bord AFT

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Répartition des salariés par sexe selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

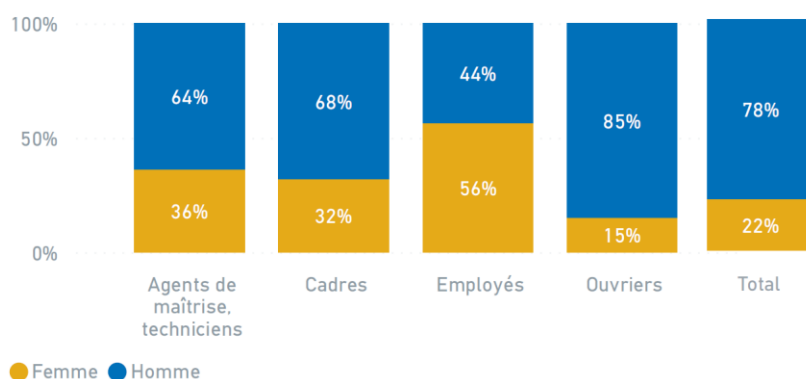


● Agents de maîtrise, techniciens ● Cadres ● Employés ● Ouvriers

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Répartition des salariés par CSP selon leur sexe

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

22 % des effectifs sont des femmes, soit 3 points de plus qu'en 2023 et légèrement au-dessus de la moyenne nationale (21 %). Le transport sanitaire reste le secteur le plus féminisé (45 %), tandis que le transport de marchandises demeure le moins mixte (12 %), un niveau stable par rapport à l'année précédente.

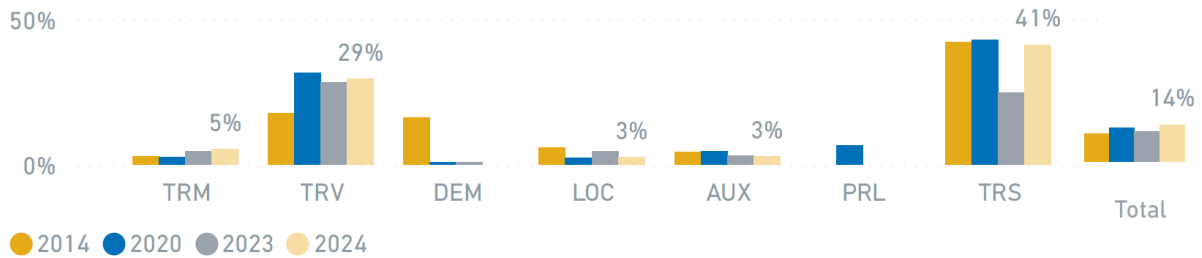
À l'inverse, le transport de marchandises reste structurellement peu féminisé (12 %). Il y a en effet plus de conducteurs que de conductrices dans les entreprises malgré les efforts réalisés autour de l'attractivité des métiers.

Par famille professionnelle, les femmes sont majoritaires dans la gestion (81 %) et l'exploitation transport (54 %), où elles occupent des fonctions administratives et de coordination. Leur présence reste très limitée dans la maintenance (5 %) et la conduite (14 %), deux familles où la féminisation progresse mais reste structurellement faible.

En termes de CSP, les femmes représentent 56 % des employés de la branche, 36 % des agents de maîtrise et 32 % des cadres, confirmant leur accès progressif aux fonctions d'encadrement.

Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Conduite (par secteur)

Centre-Val de Loire



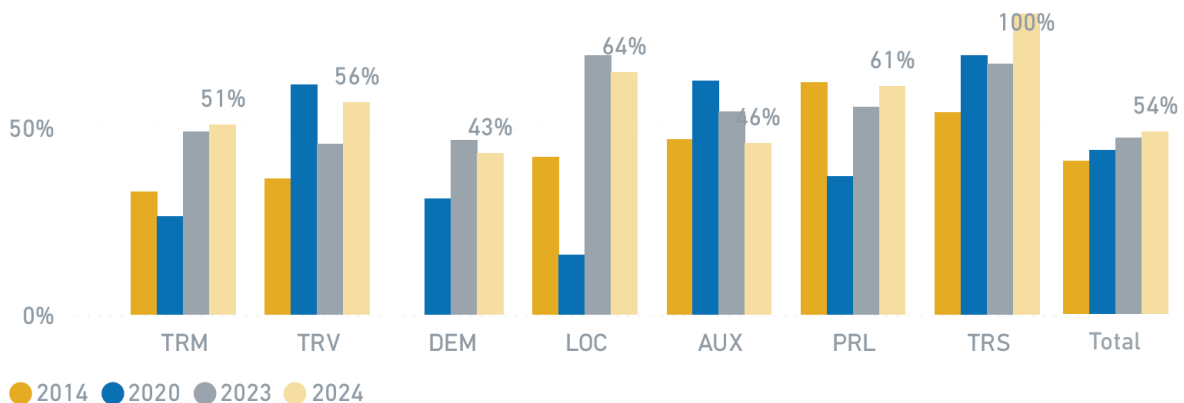
Source : Enquête Tableau de bord AFT

14% des postes en conduite exercés par des femmes

Cette part progresse de 3 points en un an, au-dessus de la moyenne nationale (11 %). Les écarts sectoriels restent néanmoins marqués : 41 % dans le transport sanitaire, 29 % dans le transport de voyageurs, contre 5 à 6 % dans le transport de marchandises, un niveau stable depuis plusieurs années.

Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Exploitation (par secteur)

Centre-Val de Loire



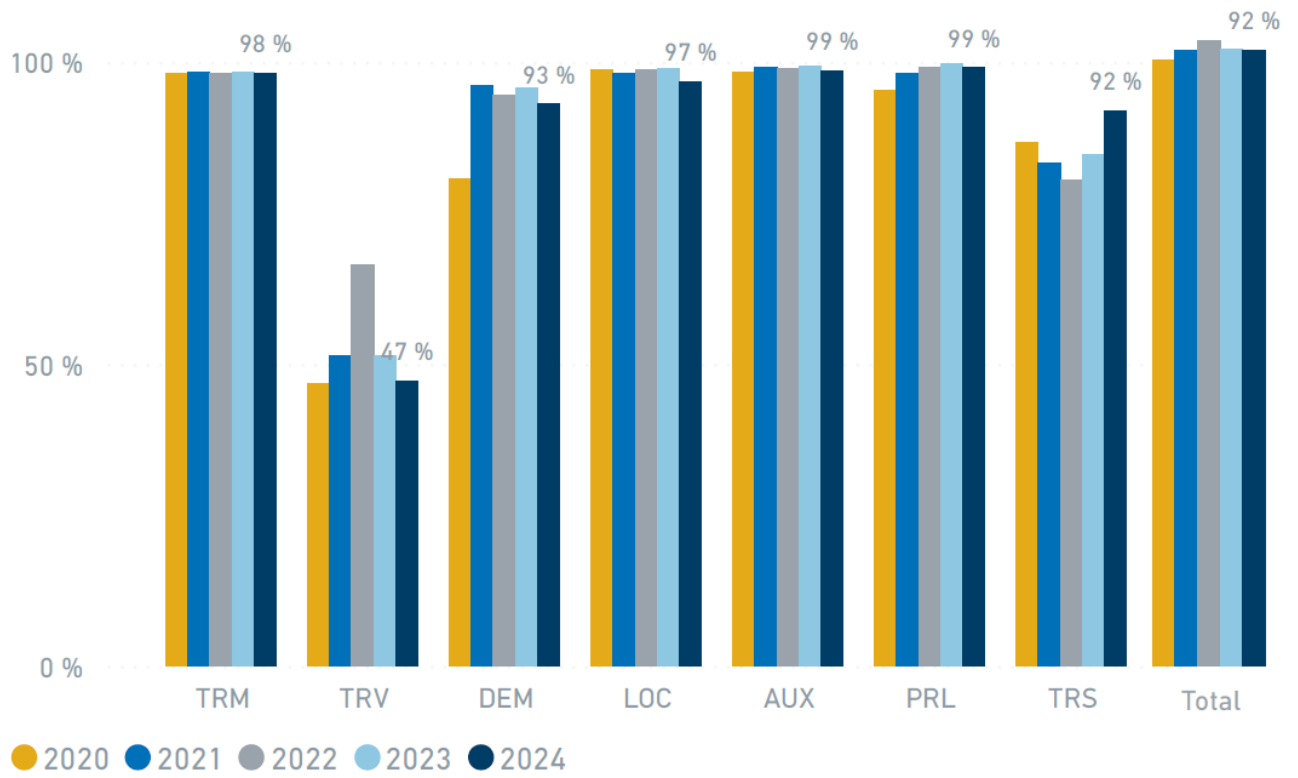
Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans l'exploitation transport, les femmes représentent 54 % des effectifs, avec une surreprésentation notable dans le transport sanitaire (100 %) et les prestataires logistiques (61 %), deux activités où les fonctions administratives et de coordination sont prépondérantes.

transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective. (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Évolution de la part des effectifs à temps complet par secteur

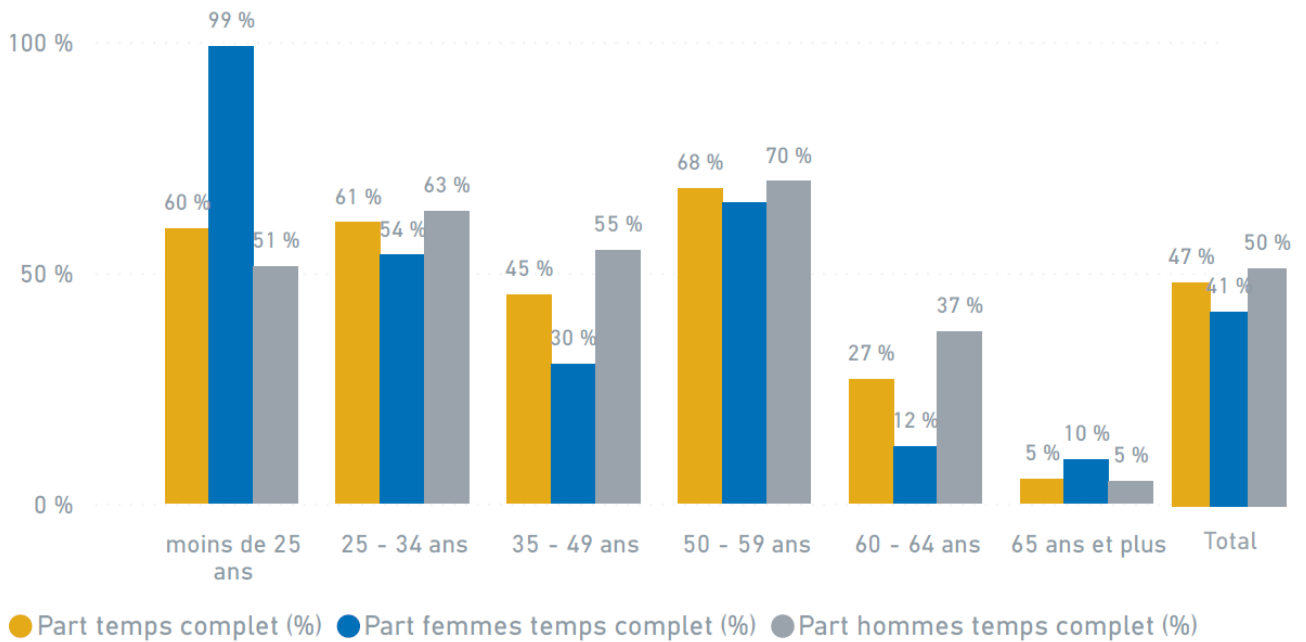
Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Part des effectifs à temps complet dans le Transport routier de voyageurs par tranche d'âge et selon le sexe

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

92 % des salariés travaillent à temps complet, un niveau identique à la moyenne nationale.

Le transport de voyageurs fait exception, en raison du poids structurel du transport scolaire, activité exercée majoritairement à temps partiel par nature.

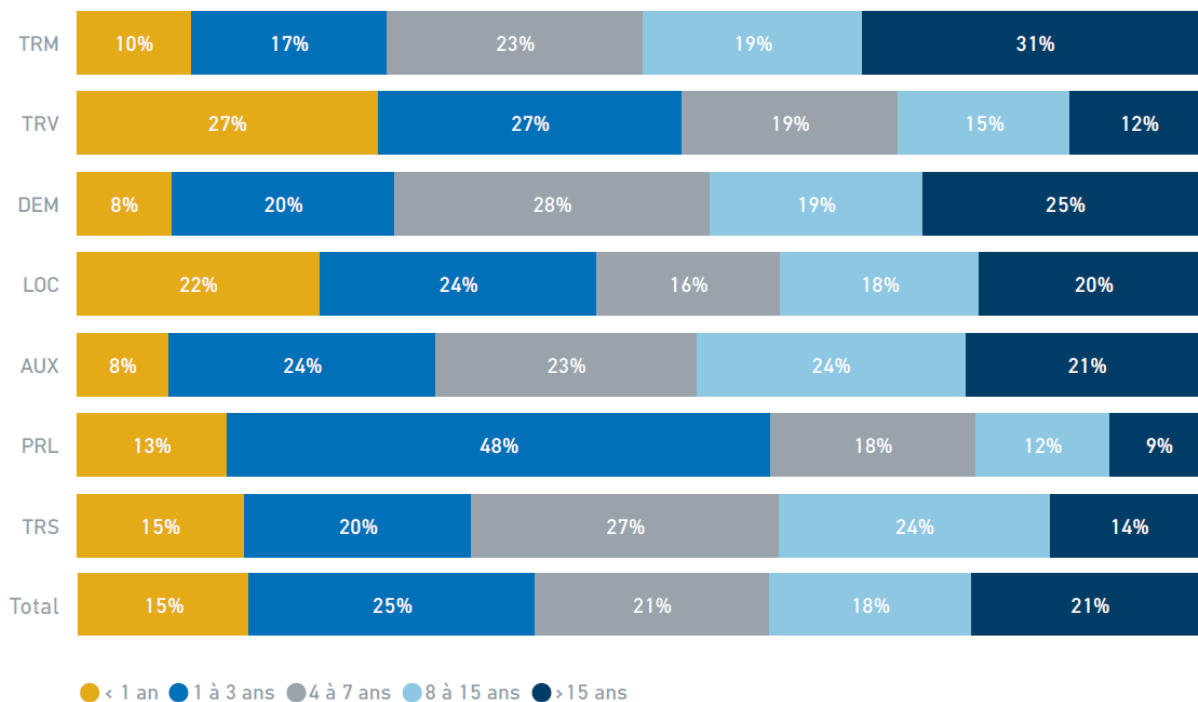
Dans ce secteur, 41 % des femmes occupent un poste à temps complet, contre 50 % des hommes.

La part des effectifs à temps complet décroît graduellement avec l'âge, de 99 % chez les moins de 25 ans à des niveaux nettement plus faibles au-delà de 60 ans.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Répartition des salariés en fonction de leur ancienneté dans l'établissement

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

L'ancienneté moyenne est proche de **8,5** ans au sein du même établissement

Ce niveau est stable depuis dix ans (8,7 ans en 2014, 8,4 ans en 2023), ce qui traduit une certaine fidélité des salariés malgré les tensions de recrutement.

Les secteurs où l'ancienneté est la plus faible, le transport de voyageurs (6,6 ans) et le transport sanitaire (6,8 ans) sont précisément ceux qui recrutent le plus activement, ce qui rajeunit mécaniquement l'ancienneté moyenne.

La faible ancienneté de la logistique/manutention/magasinage (6,3 ans) s'explique quant à elle par le développement récent des plateformes régionales : 61 % des salariés des prestataires logistiques ont moins de quatre ans d'ancienneté.

Évolution de l'ancienneté moyenne dans l'établissement par secteur (en années)

Centre-Val de Loire

Au 31 décembre	MAR (hors DEM)	DEM	TRV	TRS	TOTAL
2014	8,8	12,2	7,4	8,1	8,6
2019	9,1	8,0	6,6	6,4	8,5
2023	8,7	10,4	7,7	8,6	8,6
2024	9,1	10,0	6,3	7,7	8,7

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Ancienneté moyenne dans l'établissement par famille professionnelle (en années)

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

Famille professionnelle	Femme	Homme	TOTAL
Direction	17,2	24,1	22,2
Gestion	10,6	6,3	9,8
Ventes/Achats	10,8	5,9	8,3
Exploitation transport	10,0	9,3	9,7
Logistique - Manutention - Magasinage	5,9	7,0	6,8
Conduite	7,5	8,4	8,3
Maintenance des véhicules et entretien des matériels	11,1	8,6	8,7
Interprofessionnel	12,8	10,7	11,3
TOTAL	8,8	8,6	8,7

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Par famille professionnelle, la direction affiche l'ancienneté la plus élevée (22,2 ans), contre 6,3 ans pour la logistique/manutention/magasinage.

Les femmes présentent une ancienneté légèrement supérieure à celle des hommes (8,8 ans contre 8,6 ans), une tendance observée dans la plupart des régions.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Rémunération

Salaire moyen annuel par équivalent temps plein selon les secteurs d'activité

Données au 31 décembre 2023 - Centre

Salaire moyen brut

Sexe	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	Ensemble
Ensemble	33 479 €	32 121 €	31 865 €	33 517 €	39 172 €	34 939 €	29 620 €	33 962 €
Femmes	33 326 €	31 889 €	33 420 €	35 337 €	39 434 €	33 856 €	29 686 €	33 793 €
Hommes	33 500 €	32 227 €	31 655 €	33 381 €	39 063 €	35 723 €	29 582 €	34 013 €

Salaire moyen net

Ensemble	25 687 €	24 279 €	24 740 €	26 291 €	29 368 €	26 963 €	23 351 €	26 056 €
Femmes	25 472 €	24 107 €	26 119 €	27 145 €	29 397 €	26 177 €	23 363 €	25 887 €
Hommes	25 716 €	24 358 €	24 554 €	26 227 €	29 356 €	27 532 €	23 344 €	26 106 €

Source : Insee, base Tous salariés 2023

En 2023, le salaire annuel moyen brut des salariés de la branche en Centre-Val de Loire s'établit à 33 962 € (26 056 € net), soit une progression de 4,7 % par rapport à 2022.

Les écarts entre secteurs restent marqués, avec plus de 9 500 € brut entre les niveaux les plus élevés et les plus faibles.

Les auxiliaires de transport affichent les rémunérations les plus élevées de la branche (39 172 € brut), en lien avec la technicité des fonctions d'exploitation et de coordination qui caractérisent ce secteur. À l'inverse, le transport sanitaire présente les salaires les plus faibles (29 620 € brut), un niveau qui constitue l'un des facteurs des difficultés de recrutement et de fidélisation observées dans les métiers d'ambulancier et d'auxiliaire ambulancier.

Les écarts de rémunération entre femmes et hommes restent limités à l'échelle régionale : 33 793 € brut en moyenne pour les femmes, contre 34 013 € pour les hommes, soit un écart de moins de 1 %.

Ce résultat s'explique en partie par la surreprésentation des femmes dans des fonctions d'encadrement et d'exploitation mieux rémunérées, notamment dans les auxiliaires de transport et la location, où elles perçoivent en moyenne un salaire supérieur à leurs collègues masculins.

Les écarts en défaveur des femmes s'observent davantage dans le transport de marchandises et les prestations logistiques, deux secteurs où elles occupent plus fréquemment des postes d'exécution.

Salaires brut moyen par Professions et Catégories Sociales (PCS)

Données au 31 décembre 2023 - Centre

PCS	Femmes	Hommes	Ensemble
Conduite			
526E-Ambulanciers	28 700 €	29 018 €	28 911 €
641A-Conducteurs routiers et grands routiers	30 293 €	33 818 €	33 693 €
641B-Conducteurs de véhicule routier de transport en commun	30 225 €	31 094 €	30 852 €
643A-Conducteurs livreurs, coursiers	25 640 €	26 828 €	26 736 €
Exploitation			
389A-Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports	55 625 €	62 587 €	60 924 €
466B-Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)	40 945 €	42 170 €	41 570 €
466C-Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)	39 129 €	41 791 €	41 027 €
546C-Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	31 429 €	34 201 €	32 434 €
655A-Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports	32 905 €	32 702 €	32 759 €
676D-Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports	27 646 €	30 590 €	30 174 €
Logistique-manutention-magasinerie			
487A-Responsables d'entrepôt, de magasinage	42 826 €	41 851 €	42 134 €
487B-Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention	38 174 €	40 129 €	39 504 €
652A-Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	28 465 €	29 727 €	29 528 €
653A-Magasiniers qualifiés	29 738 €	30 318 €	30 179 €
676A-Manutentionnaires non qualifiés	27 436 €	28 058 €	27 947 €
676B-Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés	25 115 €	26 562 €	26 555 €
676C-Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	31 013 €	31 584 €	31 315 €

Source : Insee, base Tous salariés 2023

L'analyse par profession confirme des écarts de rémunération importants au sein même de la branche.

Dans les métiers de la conduite, les conducteurs routiers et grands routiers (33 693 € brut) perçoivent près de 7 000 € de plus que les conducteurs livreurs et coursiers (26 736 €), un écart qui reflète les différences de qualification et de distance parcourue entre ces deux professions.

Les ambulanciers (28 911 €) et les conducteurs de transport en commun (30 852 €) se situent à des niveaux intermédiaires.

Dans les fonctions d'exploitation et de logistique, l'écart est encore plus marqué : les ingénieurs et cadres techniques atteignent 62 924 € brut, soit plus du double des manutentionnaires non qualifiés (27 947 €) ou des déménageurs non qualifiés (26 555 €).

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Salaire horaire net moyen en euros, par sexe et catégorie socioprofessionnelle

Données au 31 décembre 2023 - Centre

Activité	3-Cadres et professions intellectuelles supérieures	4-Professions Intermédiaires	5-Employés	6QN-Ouvriers Non Qualifiés	6Q-Ouvriers Qualifiés
TRM					
Ensemble	21,97	15,80	13,02	12,08	12,24
Femmes	20,24	15,23	12,48	12,09	11,44
Hommes	22,61	16,12	14,11	12,08	12,29
TRV					
Ensemble	24,63	16,11	12,73	11,72	12,55
Femmes	22,54	15,58	12,84	12,02	12,28
Hommes	26,35	16,61	12,13	11,62	12,64
DEM					
Ensemble	23,74	14,75	12,54	10,67	11,94
Femmes	21,70	14,40	12,15	10,92	10,92
Hommes	24,26	14,81	13,54	10,66	11,94
LOC					
Ensemble	21,88	15,43	12,91	12,68	12,34
Femmes	24,71	15,43	11,80	11,24	11,82
Hommes	21,38	15,42	14,40	12,76	12,35
AUX					
Ensemble	26,72	16,59	13,62	13,10	12,55
Femmes	23,45	16,17	13,45	13,13	11,63
Hommes	28,64	16,88	13,95	13,08	12,62
PRL					
Ensemble	27,82	16,32	12,72	13,11	12,52
Femmes	25,49	15,74	12,66	12,97	12,18
Hommes	29,25	16,75	12,89	13,24	12,63
TRS					
Ensemble	22,09	16,12	11,53	9,82	11,83
Femmes	22,59	16,05	11,49	9,90	11,49
Hommes	21,70	16,29	11,55	9,78	11,94
Ensemble					
Ensemble	24,85	16,16	12,22	12,86	12,32
Femmes	23,00	15,69	12,23	12,95	11,89
Hommes	25,77	16,48	12,20	12,80	12,36

Source : Insee, base Tous salariés 2023

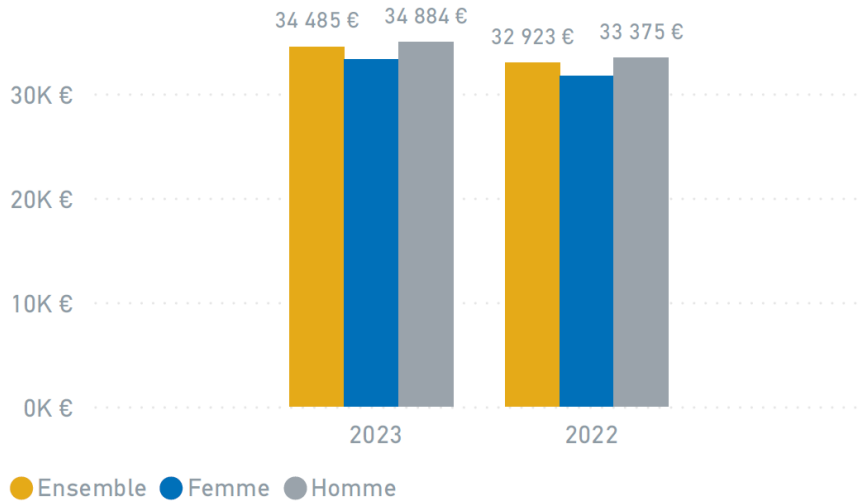
En 2023, le salaire horaire net moyen s'établit à 24,85 € pour les cadres et à 12,32 € pour les ouvriers qualifiés, soit un rapport de 1 à 2 qui traduit les inégalités structurelles au sein de la branche.

Le transport sanitaire présente les salaires horaires les plus faibles pour les ouvriers non qualifiés, ce qui contribue directement aux difficultés de recrutement et de fidélisation dans ce secteur.

À l'inverse, les auxiliaires de transport affichent les niveaux les plus élevés pour les cadres (29,29 €), en lien avec la complexité des fonctions exercées et la rareté des profils qualifiés sur ce segment.

Évolution du salaire brut moyen annuel par sexe (en €)

Centre



Entre 2022 et 2023, le salaire brut moyen progresse de 4,7 % en Centre-Val de Loire, passant de 32 923 € à 34 485 €.

Cette hausse, supérieure à l'inflation sur la même période, traduit les efforts de revalorisation engagés par les entreprises pour faire face aux tensions de recrutement et préserver le pouvoir d'achat des salariés.

Elle est homogène entre les sexes : +4,7 % pour les femmes comme pour les hommes, sans creusement des écarts existants.

Source : Insee, base Tous salariés 2023

Salaire brut moyen par contrat de travail

Données au 31 décembre 2023 - Centre

CDI

Sexe	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	Ensemble
Homme	33 626 €	32 273 €	33 260 €	33 380 €	39 217 €	35 938 €	29 648 €	34 195 €
Femme	33 570 €	31 994 €	33 438 €	35 421 €	39 616 €	33 959 €	29 835 €	33 989 €
Ensemble	33 619 €	32 184 €	33 284 €	33 522 €	39 335 €	35 104 €	29 717 €	34 148 €

CDD

Homme	27 516 €	29 107 €	24 775 €	28 357 €	27 127 €	28 001 €	26 394 €	27 361 €
Femme	27 151 €	26 670 €	27 927 €	24 018 €	27 968 €	27 450 €	26 024 €	26 938 €
Ensemble	27 467 €	28 415 €	24 935 €	28 167 €	27 432 €	27 798 €	26 256 €	27 263 €

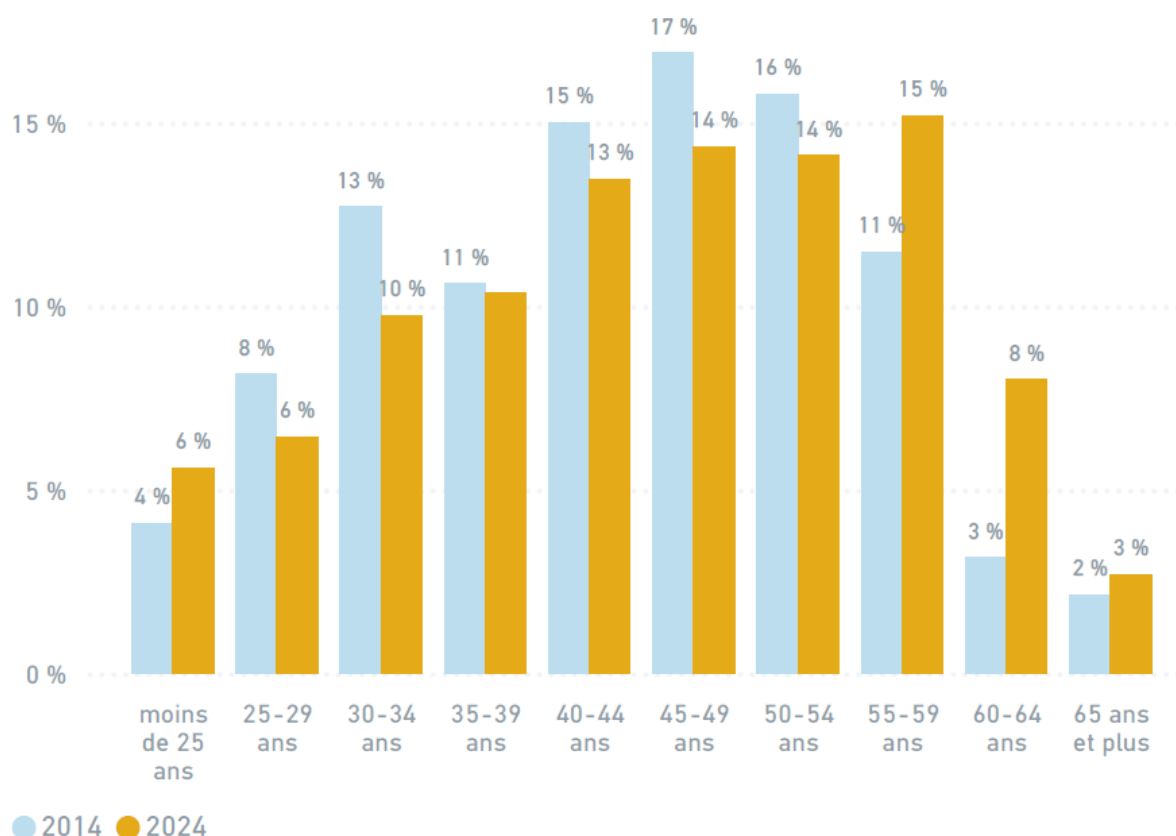
Source : Insee, base Tous salariés 2023

En 2023, les salariés en CDI perçoivent un salaire brut moyen de 34 148 €, soit 25 % de plus que les salariés en CDD (27 263 €). Cet écart s'observe dans l'ensemble des secteurs, avec une amplitude particulièrement marquée dans les prestations logistiques (35 104 € en CDI contre 27 798 € en CDD).

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Comparaison de la structure par âge de la Branche à 10 ans d'intervalle au 31 décembre

Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Sur dix ans, la population salariée de la branche en Centre-Val de Loire vieillit progressivement.

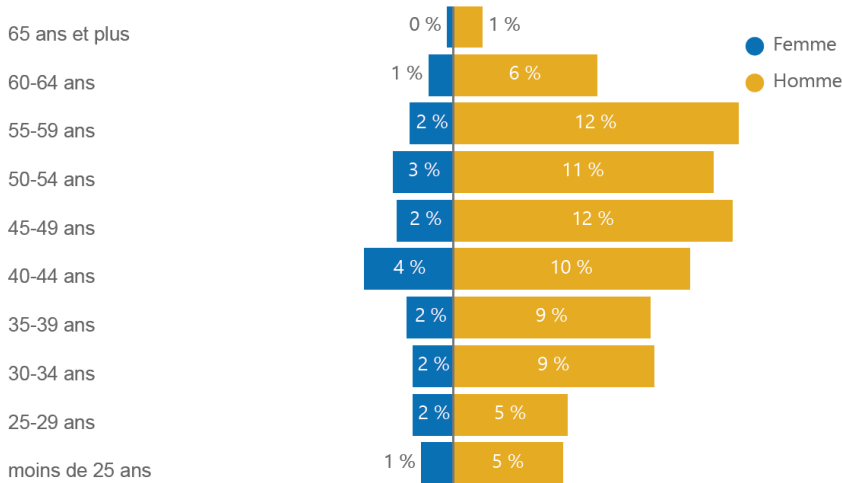
La part des moins de 45 ans recule de 51 % en 2014 à 44 % en 2024, tandis que les tranches les plus âgées progressent sensiblement : les 55-59 ans passent de 11 % à 15 % et les 60-64 ans de 3 % à 8 %, reflétant le maintien dans l'emploi de salariés qui prolongent leur activité pour répondre à la pénurie de salariés rencontrée.

La part des moins de 25 ans progresse légèrement (de 4 % à 6 %), signe que les efforts d'attractivité auprès des jeunes commencent à porter leurs fruits, même si les volumes restent encore insuffisants pour compenser les départs à venir.

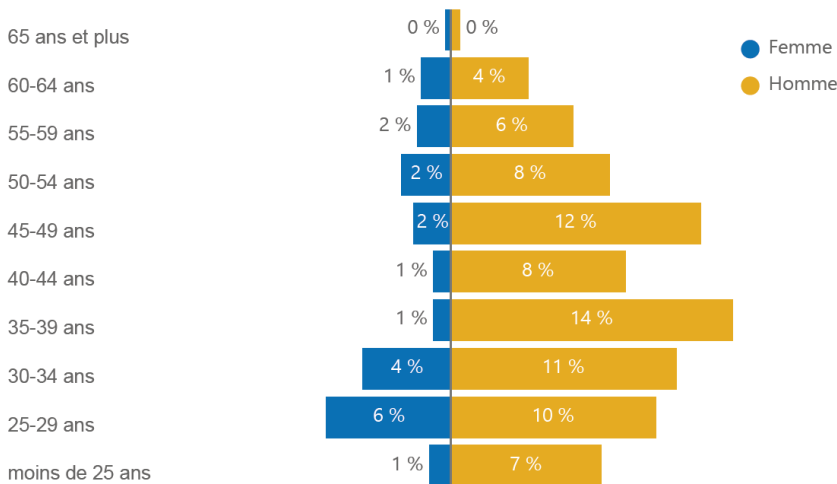
Pyramides des âges (ensemble des familles professionnelles)

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

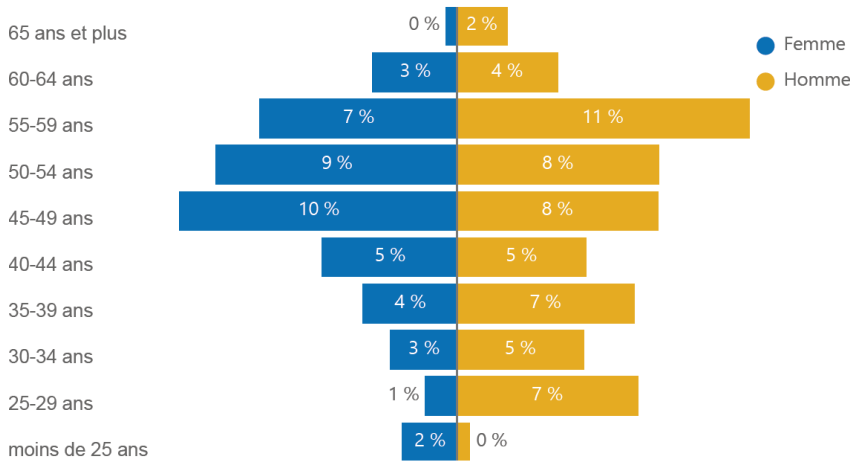
Marchandises (hors déménagement)



Déménagement

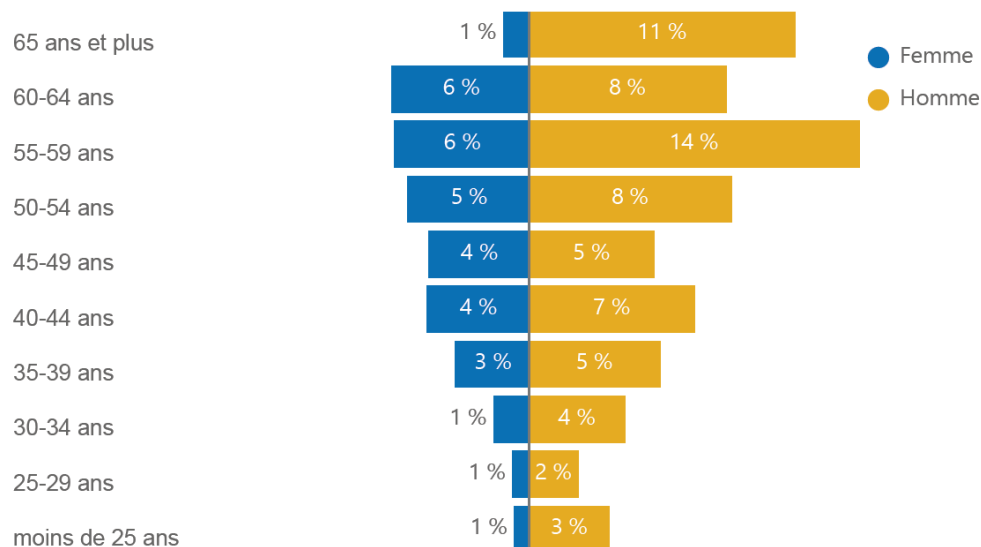


Transport sanitaire



(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Transport routier de voyageurs



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les pyramides des âges révèlent des profils très contrastés selon les secteurs.

La structure d'emploi du déménagement, avec une part importante de contrats courts, favorise le renouvellement rapide des effectifs et une population plus jeune avec 39 % de salariés de moins de 35 ans.

À l'opposé, le transport routier de voyageurs affiche la population la plus âgée de la branche : 46 % des salariés ont plus de 55 ans, contre seulement 12 % de moins de 35 ans. La quasi-absence de conducteurs de moins de 25 ans dans ce secteur confirme les difficultés d'accès au métier pour les jeunes malgré les efforts collectifs d'attractivité menés en région depuis plusieurs années.

Le transport sanitaire (27 % de plus de 55 ans) et le transport de marchandises (22 %) se situent à des niveaux intermédiaires avec des enjeux de renouvellement significatifs mais moins immédiats.

Estimation des effectifs en conduite par tranche d'âge

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

Catégories d'âge	Marchandises	Sanitaire	Voyageurs	Total
moins de 20 ans	9		0	9
20-24 ans	474	68	71	613
25-29 ans	666	180	76	922
30-34 ans	1 066	197	161	1 425
35-39 ans	1 403	238	239	1 880
40-44 ans	1 768	202	376	2 345
45-49 ans	2 271	419	311	3 001
50-57 ans	3 585	488	800	4 874
58-62 ans	1 621	493	570	2 684
63-67 ans	498	62	365	925
67 ans et plus	93	7	294	394
Total	13 454	2 354	3 264	19 071

Source : Enquête Tableau de bord AFT

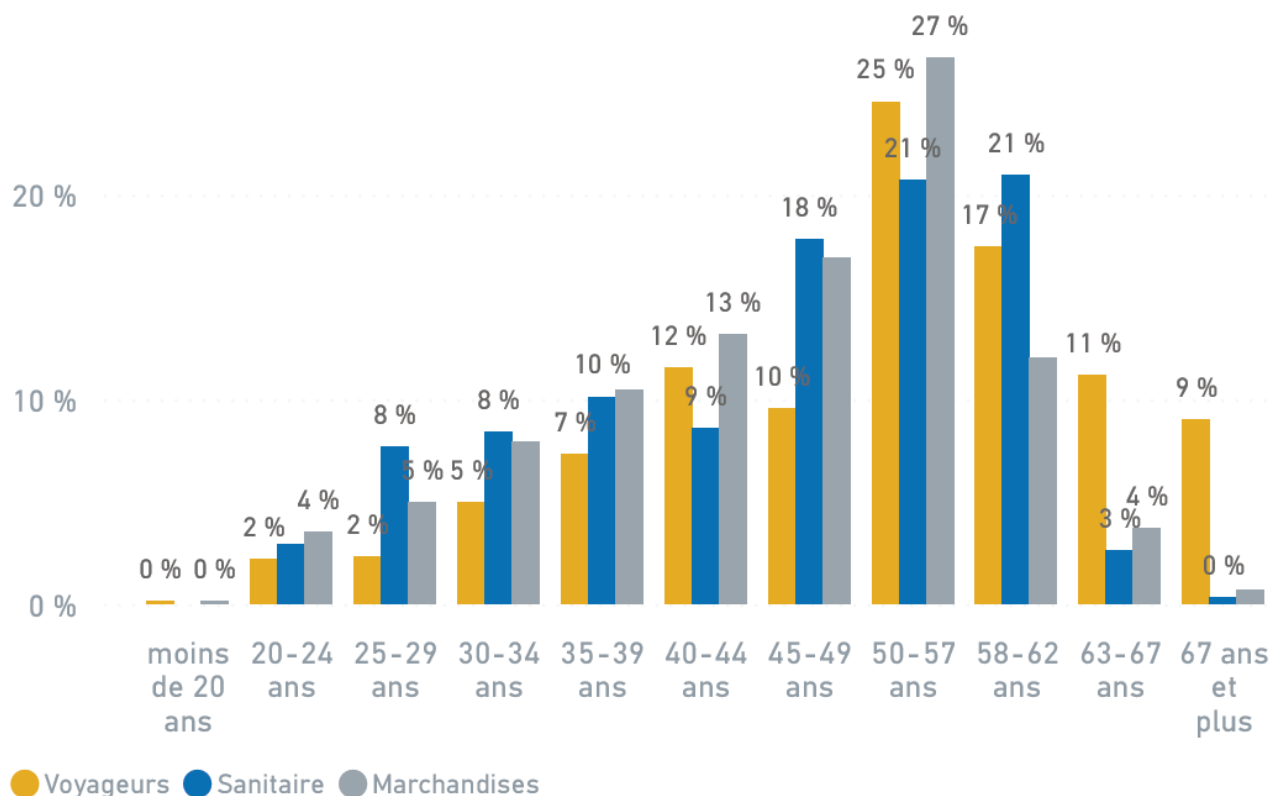
Au sein de la conduite, le vieillissement est particulièrement prononcé. Dans le transport de marchandises, la tranche des 50-57 ans est la plus représentée avec 3 585 conducteurs, alors que les moins de 25 ans ne comptent que 9 salariés. Un déséquilibre générationnel qui annonce des besoins de renouvellement massifs à court terme.

Dans le transport de voyageurs, la situation est encore plus critique : 800 conducteurs ont entre 50 et 57 ans et 570 entre 58 et 62 ans, tandis qu'aucun conducteur de moins de 25 ans n'est recensé, confirmant l'urgence d'une politique d'attractivité ciblée sur ce secteur.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Structure par âge dans la conduite

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les conducteurs de moins de 30 ans ne représentent que 10 % des effectifs en conduite, et 3 % pour les moins de 25 ans. Ces chiffres, stables par rapport à 2023, confirment les difficultés structurelles d'entrée dans les métiers de la conduite, liées aux conditions réglementaires d'accès et au coût des formations initiales. Le transport de voyageurs est le secteur le plus exposé, avec seulement 4 % de conducteurs de moins de 30 ans face à 42 % de plus de 50 ans, un déséquilibre qui, sans action corrective d'envergure, risque de peser lourdement sur la capacité opérationnelle du secteur dans les cinq prochaines années.

Ces chiffres s'expliquent en partie par les conditions réglementaires d'accès aux métiers de la conduite, qui limitent mécaniquement l'entrée des jeunes.

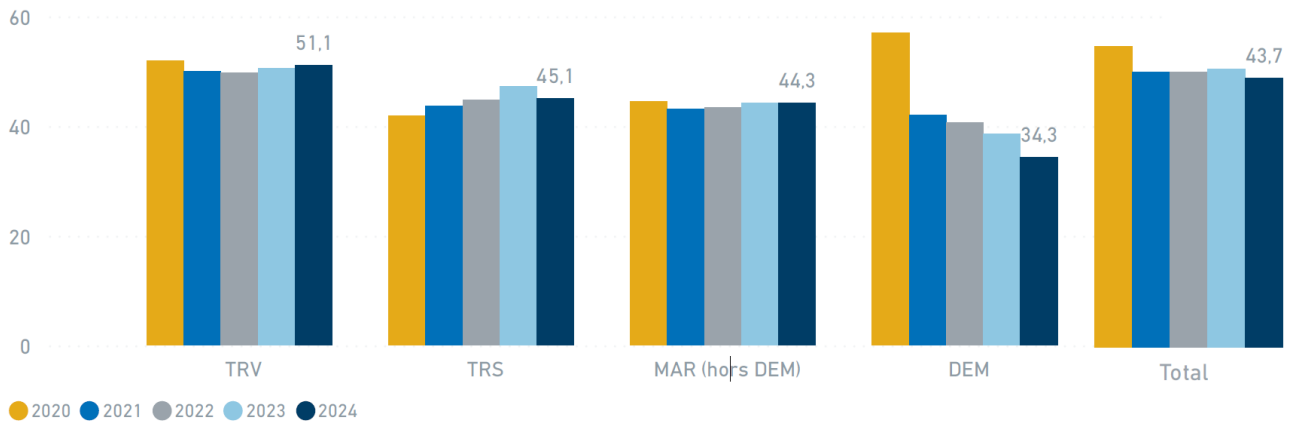
Dans le transport sanitaire, le permis B doit être détenu depuis au moins trois ans, ce qui exclut de fait les moins de 21 ans.

Dans le transport de marchandises, si l'accès est possible dès 18 ans avec une qualification initiale, la FIMO reste indispensable pour conduire des véhicules lourds.

Le transport de voyageurs a toutefois évolué : le décret du 2 mai 2021 a abaissé l'âge minimal à 18 ans sous certaines conditions, et la création du CAP Conducteur Agent d'Accueil en Autobus et Autocar (CAP C4A) par l'arrêté du 12 mars 2023, dont les premières sessions se sont tenues en 2024, ouvre de nouvelles perspectives pour recruter plus tôt dans ce secteur.

Âge moyen par secteur (ensemble des familles professionnelles)

Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

L'écart entre secteurs est saisissant : avec 51,1 ans de moyenne, le transport de voyageurs affiche une population vieillissante qui contraste fortement avec le déménagement (34,3 ans), secteur le plus jeune de la branche.

Cet écart de près de 17 ans traduit des dynamiques de recrutement très différenciées selon les secteurs ceci malgré la légère baisse enregistrée entre 2023 et 2024 de l'âge moyen des salariés.

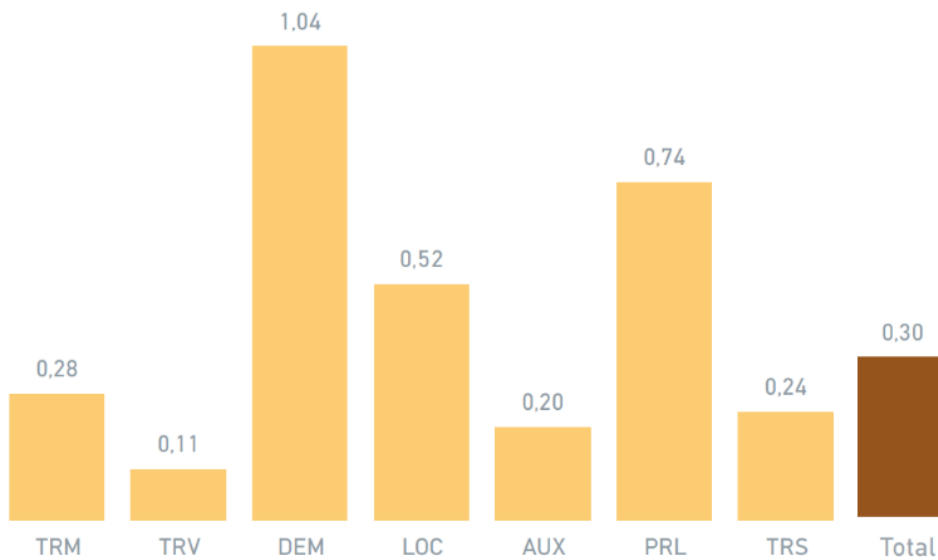
En moyenne les salariés sont âgés de **43,7 ans**

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Indicateurs démographiques

Taux de relève

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le taux de relève régional s'établit à 0,30 en 2024, ce qui signifie que les salariés de plus de 50 ans sont 3,3 fois plus nombreux que ceux de moins de 30 ans.

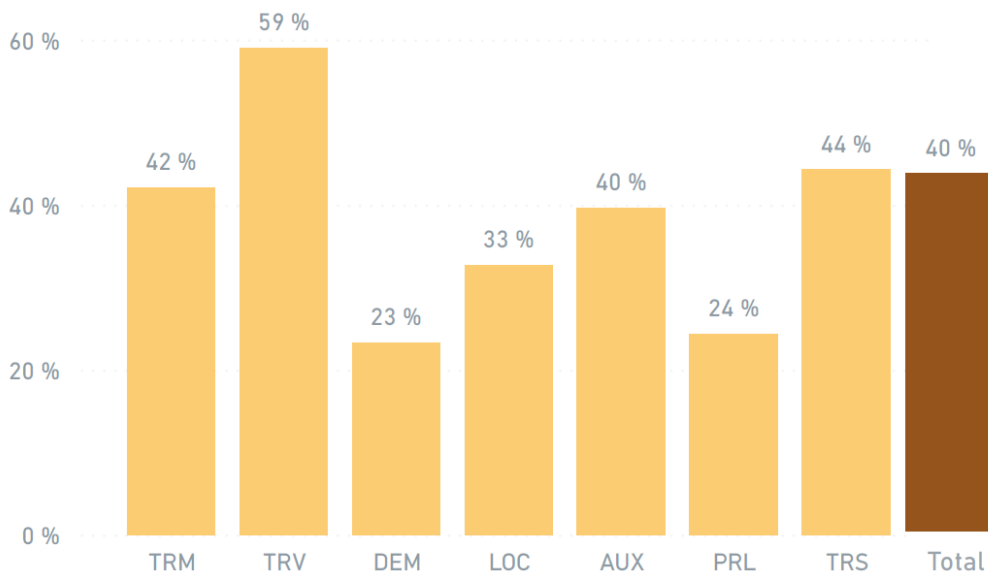
Ce ratio, inférieur à 1 dans presque tous les secteurs, traduit un déséquilibre générationnel structurel qui annonce des besoins de renouvellement considérables dans les années à venir.

Le déménagement fait figure d'exception avec un taux de relève de 1,04, le seul secteur en équilibre générationnel, tandis que le transport de voyageurs affiche le niveau le plus critique (0,11), avec neuf salariés de plus de 50 ans pour un seul de moins de 30 ans.

Indicateurs démographiques

Taux de renouvellement

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le taux de renouvellement atteint 40 % en moyenne régionale, signifiant que quatre salariés sur dix ont plus de 50 ans et partiront en retraite dans les douze à quatorze prochaines années.

La situation est particulièrement préoccupante dans le transport de voyageurs (59 %) et le transport sanitaire (44 %), deux secteurs déjà en tension sur le recrutement et qui devront simultanément former massivement pour compenser ces départs.

Un taux de relève faible combiné à un taux de renouvellement élevé constitue le scénario le plus difficile à gérer pour les entreprises. C'est précisément la situation du transport de voyageurs en Centre-Val de Loire.

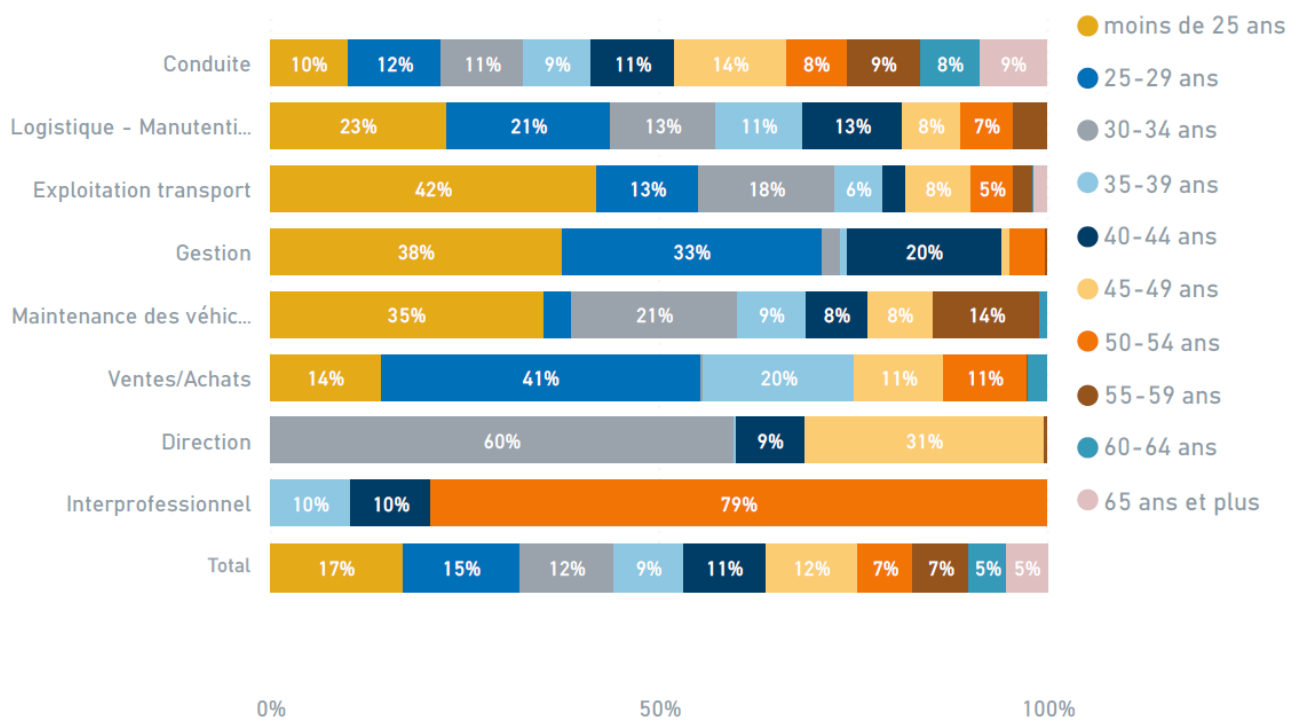
(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Mouvements de main-d'œuvre

88% des embauches sont en CDI

Embauches par âge et famille professionnelle

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2024, 32 % des embauches concernent des salariés de moins de 30 ans, un signal encourageant qui traduit les efforts d'attractivité menés par les entreprises régionales auprès des jeunes.

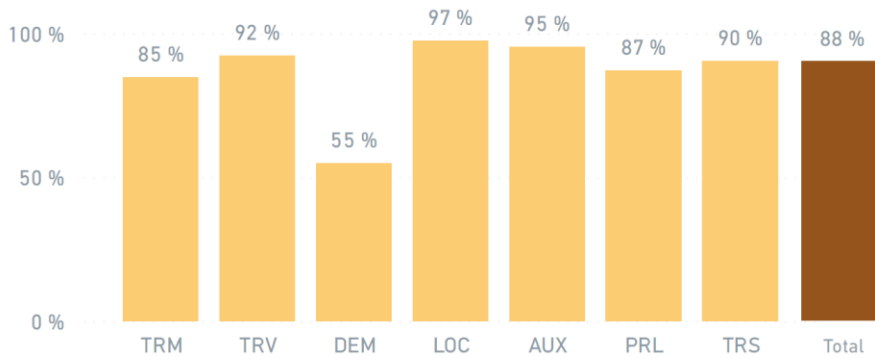
Cette proportion varie fortement selon les familles professionnelles : elle dépasse 70 % dans la gestion et 55 % dans l'exploitation transport.

Dans la conduite, les moins de 30 ans ne représentent que 22 % des embauches malgré les dispositifs de formations accessibles aux jeunes mis en place au sein de la Région-Centre Val grâce au soutien du Conseil Régional.

À l'inverse, 24 % des recrutements concernent des salariés de plus de 50 ans, notamment dans la direction et les fonctions d'encadrement.

Part des embauches en CDI par secteur d'activité

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



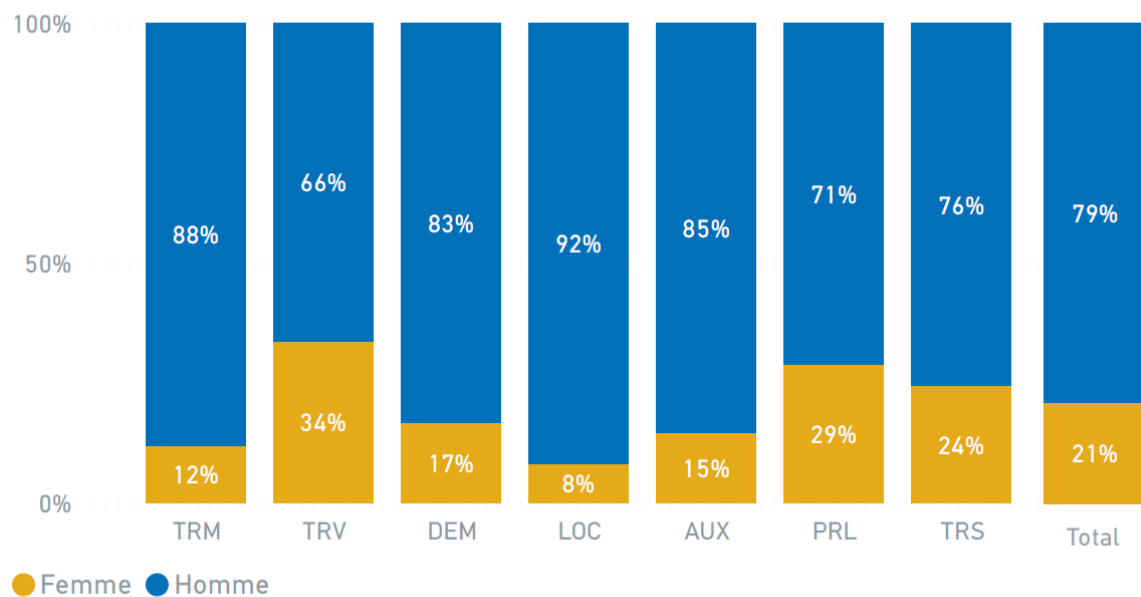
Source : Enquête Tableau de bord AFT

88 % des embauches sont réalisées en CDI en Centre-Val de Loire, un niveau supérieur à la moyenne nationale qui témoigne de la volonté des entreprises régionales de stabiliser leurs équipes dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

La location (97 %) et les auxiliaires de transport (95 %) affichent les taux les plus élevés, en lien avec des métiers qui nécessitent des profils fidélisés sur le long terme. Le déménagement fait exception avec seulement 55 % de CDI, reflétant le recours structurel aux contrats courts pour faire face à une activité par nature saisonnière et irrégulière.

Embauches par sexe et activité

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

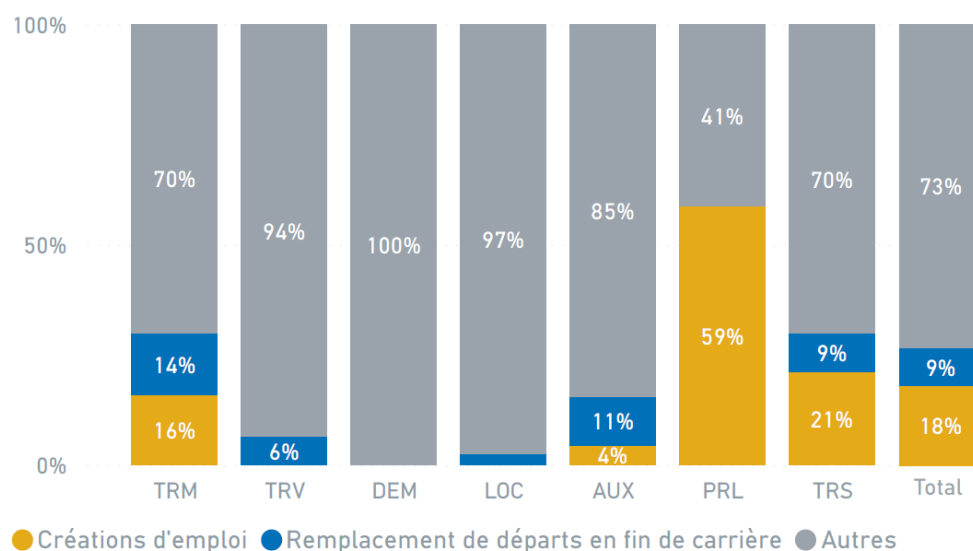
Les femmes représentent 21 % des recrutements en 2024, un niveau stable qui reflète la lente progression de la mixité dans la branche.

Le transport de voyageurs (34 %) et les prestations logistiques (29 %) sont les secteurs affichant les taux les plus élevés.

Le transport de marchandises (12 %) et la location (8 %) restent très en retrait. Malgré les actions menées en faveur de la mixité par les partenaires de l'emploi et de l'orientation, les représentations associées aux métiers de la conduite restent un frein persistant aux candidatures féminines dans ces secteurs.

Répartition des embauches

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2024, 18 % des embauches correspondent à des créations nettes d'emploi, confirmant que la croissance des effectifs régionaux repose sur un développement réel de l'activité et pas uniquement sur du remplacement.

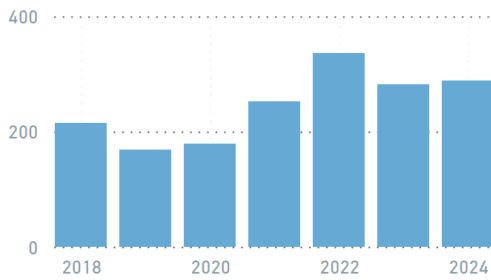
Ce taux est particulièrement élevé dans les prestations logistiques (59 %), en lien direct avec les nouvelles implantations de plateformes en région. La grande majorité des embauches (73 %) relève de remplacements pour d'autres motifs, démissions, fins de CDD, ruptures conventionnelles, traduisant un turnover structurel important, notamment dans les métiers opérationnels.

Les remplacements de départs en fin de carrière ne représentent que 9 % des embauches, un niveau appelé à augmenter significativement dans les prochaines années au regard du vieillissement des effectifs.

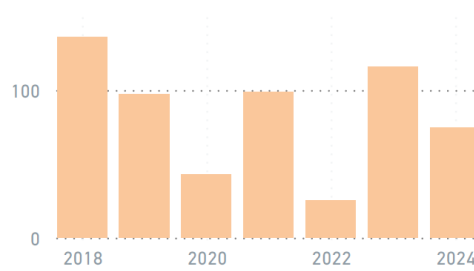
Évolution des départs en fin de carrière par secteur

Centre-Val de Loire

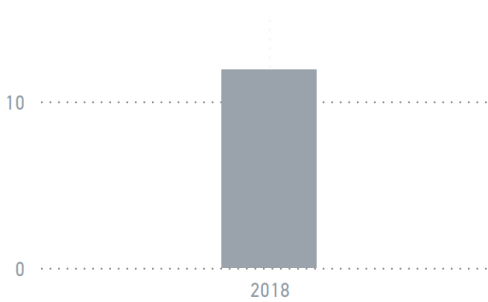
TRM



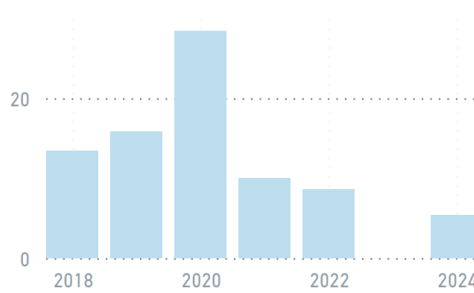
TRV



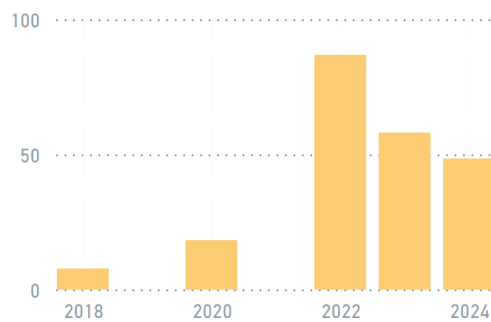
DEM



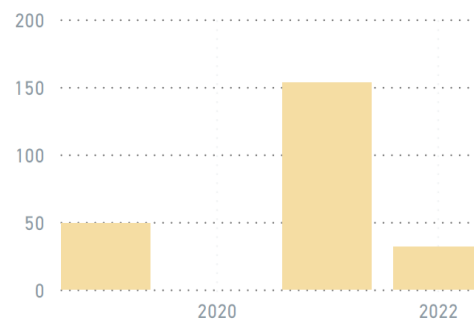
LOC



AUX



PRL



Source : Enquête Tableau de bord AFT

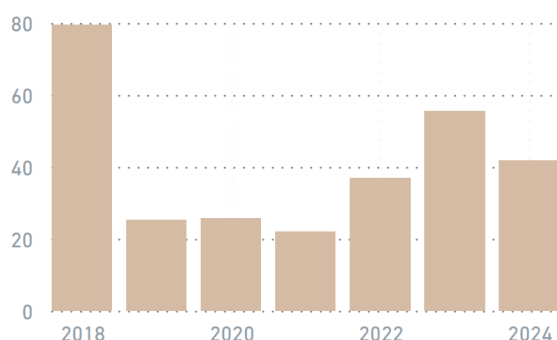
Après un pic en 2022, les départs en fin de carrière se stabilisent en 2023 et 2024.

Le premier secteur concerné est le transport de marchandises avec environ 300 départs annuels traduisant d'importants besoins de renouvellement des effectifs à venir.

Le transport de voyageurs présente une évolution plus erratique, 20 départs en 2022, 115 en 2023, 80 en 2024, qui reflète les difficultés à anticiper les fins de carrière dans un secteur où beaucoup de conducteurs prolongent leur activité faute de remplaçants disponibles.

(*) transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

TRS



Le transport sanitaire, avec 40 départs en 2024 après 58 en 2023, amorce une stabilisation qui reste fragile au regard du vieillissement de ses effectifs.]

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Évolution des départs en Congé de Fin d'Activité (CFA)

Centre-Val de Loire

Année AGEFCFA FONGEFCFA

2023	4	86
2024	2	45

Source : FONGEFCFA-Transport & AGEFCFA-Voyageurs

Nombre total de bénéficiaires du CFA

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

TRM

507

dont transports de fonds

22

TRV

39

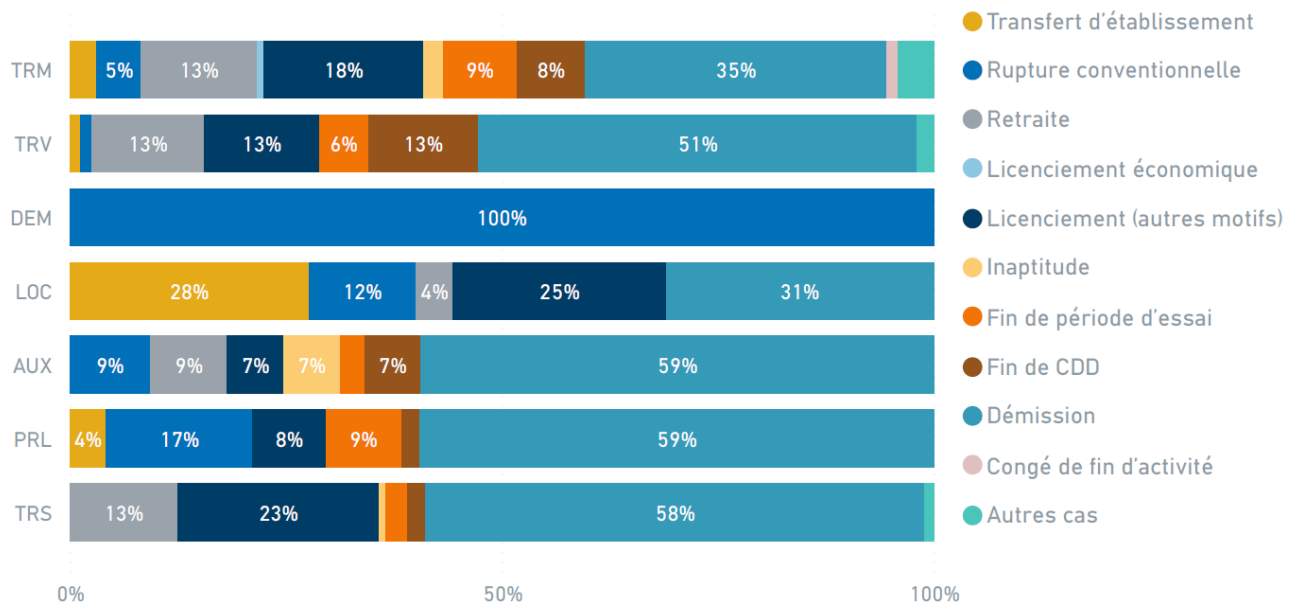
Le Congé de Fin d'Activité (CFA), dispositif de branche permettant aux conducteurs de cesser leur activité jusqu'à cinq ans avant leur retraite, enregistre une baisse significative des nouveaux départs en 2024 : 47 entrées contre 90 en 2023, soit un recul de 48 %.]

Source : FONGEFCFA-Transport & AGEFCFA-Voyageurs

Cette diminution s'explique en partie par l'adaptation du dispositif à la réforme des retraites, qui a repoussé l'âge légal de départ de 62 à 64 ans, rendant les conditions d'accès plus contraignantes. Au 31 décembre 2024, 507 salariés du transport de marchandises et 39 du transport de voyageurs bénéficient du dispositif. Un stock qui continuera d'alimenter les besoins de recrutement dans les prochaines années.

Répartition des flux de départs de l'établissement par motif et secteur

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les démissions restent le premier motif de départ dans l'ensemble des secteurs, avec des taux particulièrement élevés dans les auxiliaires de transport (59 %), les prestations logistiques (59 %) et le transport sanitaire (58 %).

Ces niveaux élevés traduisent une forte mobilité des salariés dans des secteurs où les offres d'emploi sont nombreuses et la concurrence entre employeurs intense. Le déménagement présente un profil atypique, avec 100 % de ruptures conventionnelles.

Les fins de CDD restent marginales, cohérentes avec la prédominance des CDI dans les embauches.

Taux de rotation par secteur

Centre-Val de Loire

Activité	2019	2023	2024
MAR	16 %	10 %	16 %
TRS	17 %	17 %	15 %
TRV	22 %	20 %	23 %
Total	17 %	12 %	16 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2024, le taux de rotation régional atteint 16 %, en hausse de 4 points par rapport à 2023, retrouvant son niveau de 2019. Le transport de voyageurs reste le secteur le plus affecté (23 %), dans un contexte où les projets de recrutement restent nombreux. Le transport sanitaire affiche un taux stable sur la période, oscillant entre 15 % et 17 %.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective. (***) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Intérim

21% des établissements ont recours à l'intérim d'emploi

Établissements déclarant avoir recours à l'intérim

Centre-Val de Loire

Année	2024	
	Recours intérim	Part établissements %
Auxiliaires de transport	64	28 %
Déménagement	54	100 %
Location	24	10 %
Prestataires logistiques	71	83 %
Transport routier de marchandises	122	14 %
Transport routier de voyageurs	33	25 %
Transport sanitaire	2	2 %
Total	369	21 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2024, 21 % des établissements de la branche déclarent avoir recours à l'intérim en Centre-Val de Loire. Ce recours est systématique dans le déménagement, secteur soumis à une forte variabilité de l'activité selon les saisons et les cycles immobiliers. Les prestations logistiques affichent également un taux très élevé (83 %), en lien avec des pics d'activité réguliers liés au e-commerce qui rendent difficile la gestion des effectifs en CDI seuls. À l'inverse, le transport sanitaire (2 %) et la location (10 %) y recourent très peu, leurs activités nécessitant des profils qualifiés et stables que l'intérim n'est pas toujours en capacité de fournir.

En équivalents temps plein, l'intérim représente 369 postes dans la branche régionale. Le transport routier de marchandises concentre le volume le plus important (122 équivalent temps plein), suivi des prestations logistiques (71 ETP) et des auxiliaires de transport (64 ETP).

Ces trois secteurs regroupent à eux seuls près de 70 % des intérimaires de la branche, ce qui reflète leur exposition commune aux fluctuations de la demande.

Marché du travail

2 856 offres d'emploi dans la Branche en Région Centre-Val de Loire

> Offres et demandes d'emploi

Les données présentées dans cette rubrique proviennent exclusivement de France Travail. Elles sont donc exhaustives en ce qui concerne les demandes d'emploi, mais partielles pour les offres d'emploi.

Evolution des offres d'emploi par secteur (ensemble des codes ROME)

Centre-Val de Loire

Code NAF Rév.2	Libellé	2022	2023	2024
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	790	770	730
4939B	Autres transports routiers de voyageurs	130	100	100
4941A	Transports routiers de fret interurbains	890	770	620
4941B	Transports routiers de fret de proximité	530	670	720
4941C	Location de camions avec chauffeur	80	90	100
4942Z	Déménagement	50	30	20
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	253	191	191
5229A	Messagerie, fret express	100	60	10
5229B	Affrètement et organisation des transports	49	30	30
5320Z	Autres activités de poste et de courrier	10	10	10
7712Z	Location et location-bail de camions	0	9	0
8010Z	Activités de sécurité privée	41	56	55
8690A	Ambulances	530	420	270
Total		3 453	3 206	2 856
Part de la Branche (CCNTR) par rapport au marché du travail		2,34 %	1,99 %	1,97 %

Source : France Travail - Exploitation AFT.

Le volume des offres d'emploi déposées par les entreprises de la branche auprès de France Travail poursuit sa contraction en Centre-Val de Loire. Après un recul de 7 % entre 2022 et 2023, la baisse atteint 11 % en 2024, ramenant le nombre d'offres à 2 856 contre 3 453 deux ans plus tôt. Cette tendance est particulièrement marquée dans le transport sanitaire, dont les offres d'ambulanciers sont passées de 530 à 270 en deux ans, et dans le fret interurbain (de 890 à 620 offres).

À l'inverse, le fret de proximité progresse nettement (de 530 à 720 offres), reflétant la croissance des activités de livraison du dernier kilomètre. La branche représente 1,97 % des offres du marché du travail régional en 2024, un niveau stable par rapport à 2023.

Ces données sont toutefois à interpréter avec prudence : une part des offres d'emploi de la branche ne fait pas l'objet d'un dépôt auprès de France Travail, ce qui crée un décalage entre les besoins réels des entreprises et les volumes mesurés. Nous encourageons l'ensemble des entreprises à systématiser le dépôt de leurs offres, dans l'intérêt d'une meilleure connaissance du marché du travail régional et au bénéfice de la profession.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Répartition des offres par emploi (code ROME)

Données de 2024 - Centre-Val de Loire

Codes ROME V-4	Libellé	Nombre d'offres diffusées	Part des offres déposées par la Branche	Taux d'évolution des offres diffusées
G1201	Guide-accompagnateur / Guide-accompagnatrice	100		150 %
H3302	Agent / Agente de conditionnement	3 260	0 %	-33 %
J1305	Ambulancier / Ambulancière	260	73 %	-24 %
N1101	Cariste	6 120	0 %	-20 %
N1102	Déménageur / Déménageuse	230	9 %	-57 %
N1103	Préparateur / Préparatrice de commandes	7 510	2 %	-17 %
N1105	Manutentionnaire	3 050	1 %	-26 %
N1201	Affréteur / Affréteuse	320	6 %	-9 %
N1202	Employé / Employée de transit	140	0 %	-22 %
N1301	Responsable logistique	1 940	1 %	-11 %
N1302	Responsable entrepôt logistique	300	0 %	-17 %
N1303	Approvisionneur / Approvisionneuse logistique	4 000	1 %	-13 %
N4101	Conducteur / Conductrice de poids lourd	5 480	12 %	-19 %
N4102	Conducteur / Conductrice de transport de particuliers	160	38 %	23 %
N4103	Conducteur / Conductrice de bus	1 350	53 %	18 %
N4104	Coursier / Coursière	120	8 %	-14 %
N4105	Chauffeur-livreur / Chauffeuse-livreuse	1 650	25 %	-8 %
N4201	Responsable d'agence transport routier de marchandises	390	3 %	34 %
N4202	Responsable d'exploitation transport routier de personnes	60	0 %	500 %
N4203	Agent / Agente d'intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	590	10 %	-6 %
N4204	Agent / Agente d'exploitation transport routier de personnes	180	11 %	50 %
Total		37 210	7 %	-18 %

Source : France Travail - Exploitation AFT. Les données sont présentées selon la nomenclature ROME V-4.

En 2024, les professions cœur de métier du transport et de la logistique totalisent 37 210 offres diffusées par France Travail en Centre-Val de Loire. Trois métiers concentrent à eux seuls près de la moitié de ces offres : préparateurs de commandes (7 510), caristes (6 120) et conducteurs poids lourds (5 480). La branche dépose 7 % de l'ensemble de ces offres, un niveau stable et comparable à la moyenne nationale, avec une part particulièrement élevée pour les ambulanciers (73 % des offres déposées par la branche).

La majorité des métiers enregistrent une baisse des offres, avec des reculs marqués pour les déménageurs (-57 %), les agents de conditionnement (-33 %) et les magasiniers (-26 %). À contre-courant, les fonctions d'encadrement dans le transport de personnes progressent nettement : les offres de responsables d'exploitation bondissent de 500 % et celles d'agents d'exploitation de 50 %, signe de besoins croissants en personnel d'encadrement opérationnel dans ce secteur.

Répartition des offres selon la nature et la durée du contrat (tous secteurs, y compris compte propre et intérim)

Données de 2024 - Centre-Val de Loire

Codes ROME V-4	Libellé	Part des offres en CDI	Part des offres < 1 mois (CDD, intérim)
▲			
G1201	Guide-accompagnateur / Guide-accompagnatrice	30 %	60 %
H3302	Agent / Agente de conditionnement	15 %	77 %
J1305	Ambulancier / Ambulancière	69 %	0 %
N1101	Cariste	13 %	85 %
N1102	Déménageur / Déménageuse	35 %	43 %
N1103	Préparateur / Préparatrice de commandes	28 %	66 %
N1105	Manutentionnaire	12 %	84 %
N1201	Affréteur / Affréteuse	75 %	22 %
N1202	Employé / Employée de transit	64 %	29 %
N1301	Responsable logistique	80 %	13 %
N1302	Responsable entrepôt logistique	90 %	7 %
N1303	Approvisionneur / Approvisionneuse logistique	53 %	39 %
N4101	Conducteur / Conductrice de poids lourd	35 %	62 %
N4102	Conducteur / Conductrice de transport de particuliers	81 %	19 %
N4103	Conducteur / Conductrice de bus	50 %	44 %
N4104	Coursier / Coursière	25 %	50 %
N4105	Chauffeur-livreur / Chauffeuse-livreuse	58 %	28 %
N4201	Responsable d'agence transport routier de marchandises	74 %	15 %
N4202	Responsable d'exploitation transport routier de personnes	100 %	0 %
N4203	Agent / Agente d'intervention technique d'exploitation des tr...	61 %	29 %
N4204	Agent / Agente d'exploitation transport routier de personnes	72 %	11 %
Total marché du travail France		35 %	59 %

Source : France Travail - Exploitation AFT. Les données sont présentées selon la nomenclature ROME V-4.

La structure contractuelle des offres révèle une forte dualité du marché du travail dans la branche. Les métiers d'exécution sont très exposés aux contrats courts : 85 % des offres de caristes et 84 % de celles des manutentionnaires portent sur des contrats de moins d'un mois.

Les conducteurs poids lourds (35 % de CDI) et les déménageurs (35 %) se situent à un niveau intermédiaire.

À l'opposé, les fonctions d'encadrement et de gestion sont quasi exclusivement proposées en CDI : responsables d'entrepôt (90 %), responsables logistiques (80 %) et affréteurs (75 %).

Au global, 59 % des offres régionales portent sur des contrats de moins d'un mois, contre 35 % en CDI, un niveau proche de la moyenne nationale.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Evolution des demandeurs d'emploi en stock

Centre-Val de Loire

Codes ROME V-4	Libellé	Nombre de demandeurs en stock au 31/12/2024
▲		
G1201	Guide-accompagnateur / Guide-accompagnatrice	140
H3302	Agent / Agente de conditionnement	5 590
J1305	Ambulancier / Ambulancière	310
N1101	Cariste	3 410
N1102	Déménageur / Déménageuse	80
N1103	Préparateur / Préparatrice de commandes	6 620
N1105	Manutentionnaire	3 340
N1201	Affréteur / Affréteuse	30
N1202	Employé / Employée de transit	10
N1301	Responsable logistique	370
N1302	Responsable entrepôt logistique	40
N1303	Approvisionneur / Approvisionneuse logistique	550
N4101	Conducteur / Conductrice de poids lourd	2 340
N4102	Conducteur / Conductrice de transport de particuliers	100
N4103	Conducteur / Conductrice de bus	560
N4104	Coursier / Coursière	110
N4105	Chauffeur-livreur / Chauffeuse-livreuse	2 870
N4201	Responsable d'agence transport routier de marchandises	40
N4202	Responsable d'exploitation transport routier de personnes	10
N4203	Agent / Agente d'intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	100
N4204	Agent / Agente d'exploitation transport routier de personnes	20
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER		26 640

Source : France Travail - Exploitation AFT. Les données sont présentées selon la nomenclature ROME V-4.

Au 31 décembre 2024, 26 640 demandeurs d'emploi se positionnent sur les métiers du transport et de la logistique en Centre-Val de Loire, soit une hausse de 2 % par rapport à 2023, confirmant une tendance haussière engagée depuis deux ans.

Les métiers de la logistique opérationnelle concentrent la grande majorité de ces demandeurs : préparateurs de commandes (6 620), agents de conditionnement (5 590) et manutentionnaires (3 340) représentent à eux seuls plus de 60 % des demandes en stock. Cette concentration sur les métiers d'exécution, dans un contexte où les offres reculent, suggère un déséquilibre entre les profils disponibles et les besoins réels des entreprises.

Dans les métiers de la conduite, les conducteurs poids lourds et chauffeurs-livreurs regroupent plus de 5 200 demandeurs, en hausse par rapport à 2023. Les métiers de la conduite en transport de voyageurs affichent en revanche une légère stabilisation, prolongeant la tendance observée l'année précédente.

Répartition des demandeurs d'emploi selon l'âge et le sexe

Données de 2024 - Centre-Val de Loire

Codes ROME V-4	Libellé	Part des femmes	Part des -25 ans	Part des +50 ans
G1201	Guide-accompagnateur / Guide-accompagnatrice	51 %	12 %	33 %
H3302	Agent / Agente de conditionnement	58 %	13 %	32 %
J1305	Ambulancier / Ambulancière	33 %	8 %	24 %
N1101	Cariste	5 %	9 %	26 %
N1102	Déménageur / Déménageuse	0 %	21 %	15 %
N1103	Préparateur / Préparatrice de commandes	35 %	25 %	14 %
N1105	Manutentionnaire	7 %	16 %	19 %
N1201	Affréteur / Affréteuse	33 %	8 %	33 %
N1202	Employé / Employée de transit	0 %	0 %	0 %
N1301	Responsable logistique	23 %	6 %	36 %
N1302	Responsable entrepôt logistique	10 %	0 %	40 %
N1303	Approvisionneur / Approvisionneuse logistique	30 %	9 %	30 %
N4101	Conducteur / Conductrice de poids lourd	7 %	5 %	33 %
N4102	Conducteur / Conductrice de transport de particuliers	26 %	0 %	52 %
N4103	Conducteur / Conductrice de bus	20 %	3 %	44 %
N4104	Coursier / Coursière	15 %	15 %	35 %
N4105	Chauffeur-livreur / Chauffeuse-livreuse	9 %	15 %	24 %
N4201	Responsable d'agence transport routier de marchandises	6 %	0 %	47 %
N4202	Responsable d'exploitation transport routier de personnes	0 %	0 %	57 %
N4203	Agent / Agente d'intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	29 %	16 %	26 %
N4204	Agent / Agente d'exploitation transport routier de personnes	50 %	0 %	50 %
Total		26 %	15 %	24 %

Source : France Travail - Exploitation AFT. Les données sont présentées selon la nomenclature ROME V-4.

Les femmes représentent 26 % des demandeurs d'emploi positionnés sur les métiers du transport et de la logistique en 2024, soit une hausse notable de 6 points par rapport à 2023.

Les moins de 25 ans comptent pour 15 % des demandeurs, avec des situations très différenciées selon les métiers : ils représentent 25 % des demandeurs sur les postes de préparateur de commandes, accessibles sans qualification lourde, contre une présence quasi nulle dans les métiers de la conduite lourde.

Les plus de 50 ans représentent 24 % des demandeurs, en recul de 3 points par rapport à 2023. Leur concentration reste élevée dans certains métiers de la conduite, avec 52 % des demandeurs sur les postes de conducteur de transport de particuliers qui ont plus de 50 ans.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

> Dispositifs soutenus par la Branche pour la formation des demandeurs d'emploi

Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) collectives financées par OPCO Mobilités

Données de 2024 - Centre-Val de Loire

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	40	0	0	0	0	40	13
Voyageurs	11	0	0	0	0	11	27
Total	51	0	0	0	0	51	16

Source : OPCO Mobilités

Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) collectives, qui permettent de former des demandeurs d'emploi préalablement à leur prise de poste, enregistrent une contraction très marquée en 2024 : le nombre de bénéficiaires chute de 3 002 en 2023 à 51 en 2024, soit une baisse de 98,3 %. Cette évolution prolonge le recul déjà observé l'année précédente et concerne exclusivement la famille professionnelle de la conduite, aucun autre domaine ne comptant de bénéficiaires en 2024.

Le transport de marchandises regroupe 40 des 51 bénéficiaires (78 %) et le transport de voyageurs 11 (22 %), contre plus de 300 bénéficiaires dans ce dernier secteur en 2023. Le taux de féminisation progresse légèrement à 16 % (14 % en 2023), avec des écarts selon les activités : 27 % dans le transport de voyageurs et 13 % dans le transport de marchandises.

Formation

Formations réalisées

Diplômes d'Etat délivrés

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

Famille professionnelle	Type	Diplôme	Nombre	Taux de réussite	Taux d'évolution	Taux de féminisation
Conduite	BAC	Conducteur Transport Routier de Marchandises	63	89 %	NC	8 %
	CAP	Conducteur Agent d'Accueil en Autobus et Autocar	0	NC	NC	NC
		Déménageur sur VUL	0	NC	NC	NC
		Conducteur Livreur Marchandises	0	NC	NC	NC
		Conducteur Routier Marchandises	53	90 %	26 %	15 %
	DEA	Diplôme d'État d'Ambulancier	114	73 %	7 %	NC
Exploitation-gestion	BAC	Organisation Transport de Marchandises	19	76 %	NC	36 %
	BTS	Gestion des Transports et Logistique Associée	37	60 %	37 %	19 %
Maintenance	BAC	Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	44	83 %	NC	8 %
	BTS	Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	20	80 %	122 %	NC
Manutention-magasinage	BAC	Logistique	119	75 %	NC	19 %
	CAP	Opérateur/Opératrice Logistique	69	85 %	23 %	15 %

Source : Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de la Santé et de la Prévention
 NC : Non communiqué par région

En 2024, 534 diplômes d'État ont été délivrés dans les métiers du transport et de la logistique en Centre-Val de Loire, avec un taux de réussite moyen de 84 % pour les formations de la conduite.

Les formations de la conduite représentent 41 % des diplômés. Le CAP Conducteur Routier Marchandises progresse de 26 % et le Diplôme d'État d'Ambulancier de 7 %, ce dernier affichant un taux de féminisation notable de 36 %.

La manutention-magasinage concentre 35 % des diplômés, portée par la progression du CAP Opérateur Logistique (+23 %). L'exploitation-gestion représente 10 % des diplômes, avec un BTS Gestion des Transports et Logistique Associée en hausse de 37 %. La maintenance reste stable en volume (12 %), mais le BTS Maintenance des véhicules enregistre une forte progression (+122 %), à surveiller au regard des besoins croissants du secteur.

Le taux de féminisation global atteint 22 %, avec des écarts marqués selon les familles professionnelles.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Titres professionnels délivrés

Titres professionnels délivrés

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

Titre professionnel	Nombre	Taux de réussite	Taux d'évolution	Taux de féminisation
Agent magasinier	13	68 %	30 %	NC
Cariste d'entrepôt	102	85 %	-7 %	10 %
Conducteur de transport en commun sur route	428	64 %	-30 %	22 %
Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur	598	76 %	-14 %	11 %
Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules	85	89 %	-4 %	18 %
Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	26	55 %	18 %	51 %
Exploitant en transport routier de marchandises	2	67 %	NC	NC
Gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises	25	89 %	79 %	7 %
Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises	0	NC	NC	NC
Préparateur de commandes en entrepôt	362	84 %	4 %	21 %
Technicien en logistique d'entreposage	22	92 %	-8 %	25 %
Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique	49	65 %	600 %	15 %
Total	1 712	74 %	-13 %	17 %

Source : DGEFP

En 2024, 1 712 titres professionnels ont été délivrés en Centre-Val de Loire, avec un taux de réussite moyen de 74 %.

Les titres liés à la conduite restent majoritaires, avec 598 conducteurs routiers sur porteur, 428 conducteurs de transport en commun sur route et 85 conducteurs tous véhicules. Les métiers de la logistique représentent un volume significatif, avec 362 préparateurs de commandes et 102 caristes d'entrepôt.

Certaines évolutions méritent d'être soulignées : le titre de technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique bondit de 600 % et celui de gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises progresse de 79 %, deux certifications dont la montée en charge reflète le développement des fonctions d'encadrement dans la logistique régionale.

Le taux de féminisation global atteint 17 %, avec des variations notables selon les métiers : 51 % pour les conducteurs livreurs sur véhicule utilitaire léger et 25 % pour les techniciens en logistique d'entreposage.

Diplômes, titres et attestations d'accès aux métiers de conducteur délivrés en région

Nombre de stagiaires reçus aux formations obligatoires à la conduite

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

Secteur	FCO	FIMO	Passerelles
Marchandise	4 061	641	58
Voyageur	500	79	77

Source : Ministère des Transports

En 2024, 7 221 stagiaires ont suivi une formation obligatoire à la conduite en Centre-Val de Loire, dont 88 % dans le transport de marchandises (4 760 stagiaires).

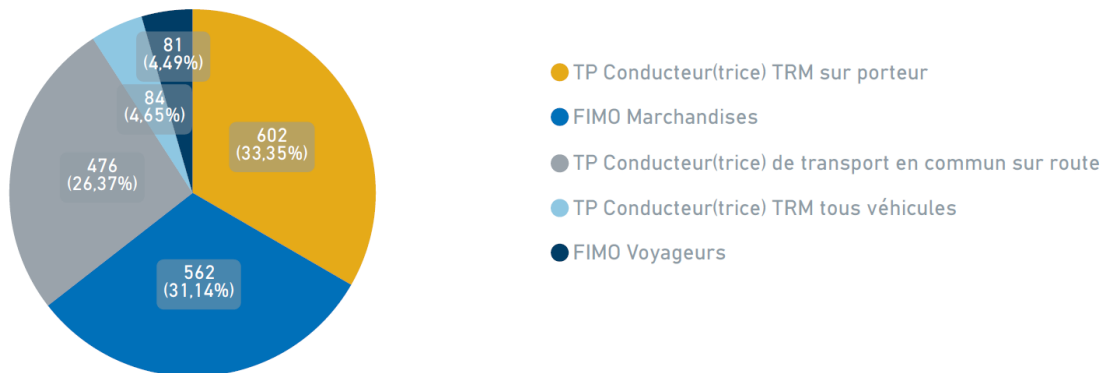
Les FCO représentent le volume le plus important avec 4 561 stagiaires (4 061 en marchandises, 500 en voyageurs). Les FIMO concernent 720 stagiaires (641 en marchandises, 79 en voyageurs) et les passerelles 135 stagiaires (58 en marchandises, 77 en voyageurs).

Ces volumes confirment la place centrale des formations réglementaires dans le maintien des compétences des conducteurs en activité, bien au-delà des formations initiales d'accès au métier.

Soutien aux formations de conducteurs routiers par l'AFT

Répartition des bénéficiaires par formation

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire



Source : AFT

En 2024, 1 805 stagiaires ont bénéficié d'une formation cofinancée par l'AFT en Centre-Val de Loire. Le Titre Professionnel Conducteur TRM sur porteur regroupe le plus grand nombre de bénéficiaires (602 stagiaires, 33 %), suivi de la FIMO Marchandises (562 stagiaires, 31 %) et du Titre Professionnel Conducteur de transport en commun sur route (476 stagiaires, 26 %).

La conduite de marchandises reste prédominante, mais les formations liées au transport de voyageurs progressent, avec une hausse notable des titres professionnels et des FIMO Voyageurs. Les dispositifs permis C/CE restent pour l'heure marginaux.

Apprentissage

Apprentissage

Répartition des effectifs en apprentissage par famille professionnelle et activité

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	39	183	61	25	35	343	29
Transport sanitaire	63	1	0	0	1	65	46
Voyageurs	1	9	3	9	8	30	30
Total	103	193	64	34	44	438	32

Source : OPCO Mobilités

L'apprentissage en Centre-Val de Loire se concentre sur trois familles professionnelles : la conduite, qui regroupe la majorité des apprentis via les formations CAP, bac professionnel et titres professionnels, la logistique-magasinage (environ un tiers des apprentis, principalement orientés vers la préparation de commandes et les opérations d'entrepôt), et la maintenance (environ 10 %, essentiellement en bac professionnel et BTS).

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Les fonctions d'exploitation-gestion restent marginales, avec moins de 5 % des apprentis. Cette répartition reflète une orientation de l'apprentissage vers les besoins opérationnels immédiats du secteur.

Professionnalisation

Contrats de professionnalisation par famille professionnelle et activité

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	1	7	19	1	4	32	25
Transport sanitaire	2	0	0	0	0	2	0
Voyageurs	3	0	0	0	1	4	25
Total	6	7	19	1	5	38	24

Source : OPCO Mobilités

En 2024, 38 salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation en Centre-Val de Loire, des volumes modestes qui témoignent d'un recours ciblé au dispositif.

Le transport sanitaire concentre la majorité des bénéficiaires (20 contrats, exclusivement en conduite), suivi du transport de marchandises (5 contrats, en exploitation-gestion et manutention-magasinage) et du transport de voyageurs (3 contrats, en conduite).

Le taux de féminisation atteint 29 %, avec des écarts selon les secteurs : 67 % dans le transport de voyageurs, 30 % dans le transport sanitaire et aucune bénéficiaire dans le transport de marchandises.

Plan de développement des compétences

Formation continue hors alternance moins de 11 salariés

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	201	35	43	12	261	552	20
Transport sanitaire	28	3	2	0	56	89	42
Voyageurs	14	0	0	0	12	26	62
Total	243	38	45	12	329	667	25

Source : OPCO Mobilités

Formation continue hors alternance plus de 11 salariés

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	1 969	33	617	94	1 042	3 755	17
Transport sanitaire	97	25	2	5	235	364	43
Voyageurs	573	2	18	16	326	935	26
Total	2 639	60	637	115	1 603	5 054	21

Source : OPCO Mobilités

Le recours au Plan de développement des compétences présente des dynamiques contrastées selon la taille des établissements. Dans les structures de moins de 11 salariés, les actions sont principalement orientées vers la conduite, la logistique et la manutention, avec des volumes limités mais réguliers.

Les établissements de plus de 11 salariés concentrent la majorité des actions régionales, plus de 70 % des heures de formation réalisées, couvrant un éventail plus large de métiers incluant l'exploitation-gestion, la maintenance et les fonctions support. Ces structures disposent d'une capacité plus importante à planifier leurs besoins en formation.

Toutes tailles confondues, les formations en conduite routière restent prédominantes dans les actions financées.

FNE-Formation

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	426	2	0	0	23	451	8
Transport sanitaire	0	0	0	0	0	0	0
Voyageurs	272	0	0	0	1	273	25
Total	698	2	0	0	24	724	14

Source : OPCO Mobilités

En 2024, le recours au FNE-Formation reste limité dans le champ du transport et de la logistique en Centre-Val de Loire. Les actions financées concernent principalement la conduite, la logistique et l'exploitation-gestion, et bénéficient majoritairement aux établissements de plus de 11 salariés.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Dispositif Pro-A

Données au 31 décembre 2024 - Centre-Val de Loire

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	0	2	3	0	0	5	0
Transport sanitaire	20	0	0	0	0	20	30
Voyageurs	3	0	0	0	0	3	67
Total	23	2	3	0	0	28	29

Source : OPCO Mobilités

Le dispositif Pro-A, qui permet aux salariés d'accéder à une formation certifiante tout en restant dans leur entreprise, demeure faiblement mobilisé en Centre-Val de Loire.

Les parcours concernent principalement les métiers de la conduite et de la logistique, avec une orientation vers les certifications de niveau 3 et 4. Les volumes restent modestes mais stables.

Tutorat

Effectifs de tuteurs formés par activité

Centre-Val de Loire

Activité	2023	2024
Marchandises	78	66
Transport sanitaire	22	11
Voyageurs	14	2
Total	114	79

Source : OPCO Mobilités

En 2024, 79 tuteurs ont été formés en Centre-Val de Loire, contre 114 en 2023, soit un recul de 31 %.

Le transport routier de marchandises concentre 83 % des tuteurs formés (66 tuteurs), suivi du transport sanitaire (11 tuteurs) et du transport de voyageurs (2 tuteurs).

Ce recul est à surveiller dans un contexte où les entrées en alternance progressent et où les besoins d'accompagnement des nouveaux entrants restent importants.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Accompagnements de VAE pris en charge par OPCO Mobilités

Centre-Val de Loire

Activité	2023	2024
Marchandises	5	4
Total	5	4

Source : OPCO Mobilités

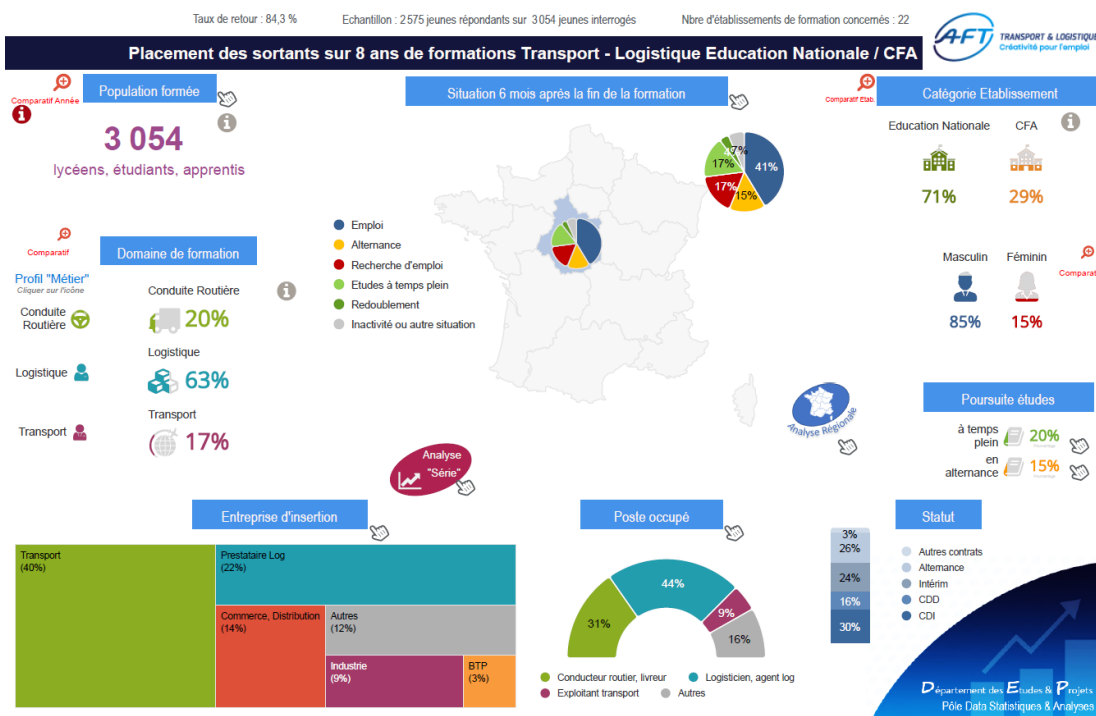
La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) reste peu mobilisée dans la branche en Centre-Val de Loire. Les volumes sont modestes et stables, concernant principalement les métiers de la conduite et de la logistique.

Insertion professionnelle

Placement à six mois des formations Transport Logistique

Les données relatives au placement à six mois des sortants de formation Transport-Logistique en Centre-Val de Loire sont accessibles via l'outil dynamique et interactif développé par l'AFT, disponible à l'adresse suivante : [Outil dynamique et interactif sur le placement à 6 mois des sortants d'une formation Transport - Logistique](#)

Cet outil permet de consulter, pour chaque formation et chaque région, la situation des jeunes diplômés six mois après leur sortie de formation : taux d'emploi, poursuite d'études, recherche d'emploi et types de contrats obtenus.



(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
(**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Taux de retour : 84,3 %

Echantillon : 2 575 jeunes répondants sur 3 054 jeunes interrogés

Nbre d'établissements de formation concernés : 22



Placement des sortants sur 8 ans de formations Transport - Logistique Education Nationale / CFA

Population formée

3 054

lycéens, étudiants, apprentis

Situation 6 mois après la fin de la formation

Catégorie Etablissement

Education Nationale **71%**

CFA **29%**

Domaine de formation

- Conduite Routière **20%**
- Logistique **63%**
- Transport **17%**

Statut

- Autres contrats
- Alternance
- Intérim
- CDD
- CDI

Poste occupé

- Conducteur routier, livreur
- Exploitant transport
- Logisticien, agent log
- Autres

Entreprise d'insertion

- Transport (40%)
- Prestataire Log (22%)
- Commerce, Distribution (14%)
- Autres (12%)
- Industrie (9%)
- BTP (3%)

Poursuite études

- à temps plein **20%**
- en alternance **15%**

Statut

- 3%
- 26%
- 24%
- 16%
- 30%

Statut

- Masculin **85%**
- Féminin **15%**

Statut

- Emploi
- Alternance
- Recherche d'emploi
- Etudes à temps plein
- Redoublement
- Inactivité ou autre situation

Prospective

Prévisions de recrutements

Les prévisions de recrutements dans les métiers du transport et de la logistique en Centre-Val de Loire témoignent d'une dynamique globalement stable, avec des besoins concentrés sur les métiers opérationnels.

Les entreprises anticipent des recrutements soutenus dans la conduite et la logistique, tandis que les fonctions d'exploitation-gestion et de maintenance présentent des volumes plus modérés mais réguliers.

Les tendances observées ci-dessous confirment des besoins structurels, davantage liés au renouvellement des effectifs qu'à une croissance nette de l'activité.

Répartition des établissements ayant des projets de recrutement par activité

Projets de recrutement en 2025 - Centre-Val de Loire

Activité	Nombre d'établissements	En % d'établissements avec salariés	Taux d'évolution
TRM	387	42 %	48 %
TRV	57	72 %	5 %
DEM	32	83 %	107 %
LOC	18	44 %	29 %
AUX	88	66 %	42 %
PRL	53	53 %	35 %
TRS	43	23 %	-46 %
Total	680	45 %	29 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2025, 680 établissements de la branche en Centre-Val de Loire déclarent avoir des projets de recrutement ou avoir déjà recruté, soit une hausse de 29 % par rapport à 2024. Cette progression concerne la quasi-totalité des secteurs.

Le transport routier de marchandises concentre le plus grand nombre d'établissements concernés (387, soit 42 % du secteur), avec une hausse de 48 % par rapport à l'année précédente.

Le transport de voyageurs (+29 %), la location (+31 %) et les prestations logistiques (+25 %) affichent également des progressions notables.

Le transport sanitaire est le seul secteur en recul (-46 %), après plusieurs années de recrutements soutenus.

Ces besoins restent davantage liés au renouvellement des effectifs qu'à une croissance nette de l'activité, dans un contexte de départs en fin de carrière qui s'accélèrent.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Répartition des projets de recrutement par famille professionnelle

Projets de recrutement en 2025 - Centre-Val de Loire

Famille professionnelle	Projets de recrutement	En %
Logistique	157	7 %
Exploitation transport	91	4 %
Conduite voyageurs	840	35 %
Conduite sanitaire	97	4 %
Conduite marchandises	1 087	45 %
Autres	123	5 %
Total	2 395	100 %

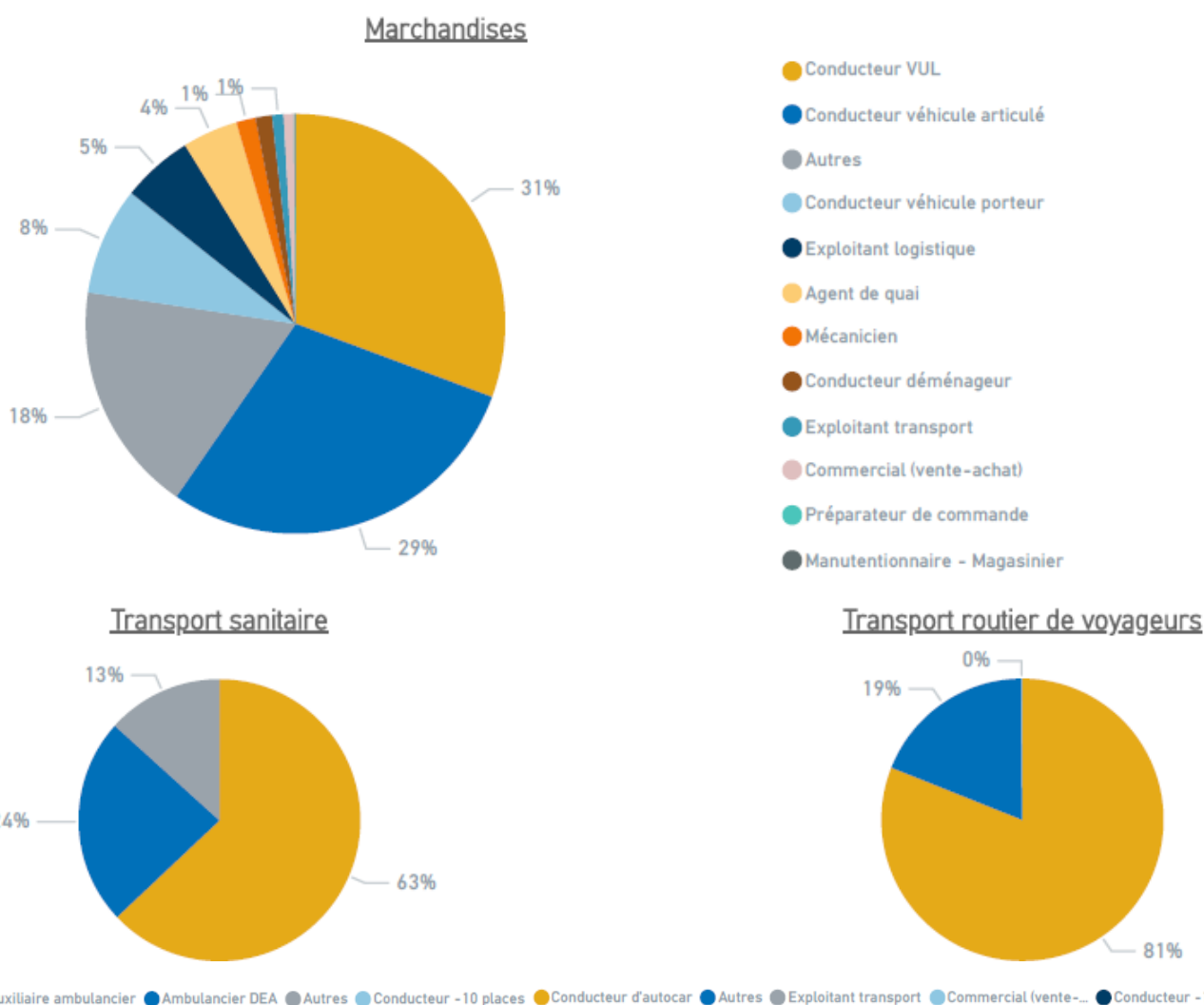
Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2025, les entreprises de la branche déclarent 2 395 projets de recrutement en Centre-Val de Loire. Les métiers de la conduite concentrent 79 % de ces intentions, avec 1 087 projets en conduite de marchandises (45 %), 840 en conduite de voyageurs (35 %) et 97 en conduite sanitaire (4 %). La logistique (7 %), l'exploitation-gestion (4 %) et les fonctions transversales (5 %) complètent ce tableau.

Cette concentration sur les métiers de la conduite confirme que le renouvellement du personnel roulant reste le premier enjeu de recrutement de la branche régionale.

Répartition des projets de recrutement par famille prof

Projets de recrutement en 2025 - Centre-Val de Loire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans le transport de marchandises, la part des projets de recrutement portant sur des conducteurs de véhicules articulés recule nettement : 29 % en 2025, contre 57 % en 2023 et 72 % en 2022.

Dans le même temps, les conducteurs de véhicules utilitaires légers progressent à 31 %, reflétant la montée en puissance des activités de livraison du dernier kilomètre. Les exploitants logistiques (5 %) et agents de quai (4 %) font leur apparition dans les projets de recrutement, signe d'une diversification des besoins.

Dans le transport de voyageurs, 81 % des projets concernent des conducteurs de véhicules de moins de 10 places, contre 19 % pour les conducteurs d'autocars.

Dans le transport sanitaire, les auxiliaires ambulanciers représentent 63 % des projets de recrutement et les ambulanciers DEA 24 %.

Pourcentage d'employeurs éprouvant des difficultés de recrutement

Centre-Val de Loire

Activité	2024	2025
TRM	21 %	33 %
TRV	47 %	65 %
DEM	29 %	42 %
LOC	9 %	36 %
AUX	23 %	18 %
PRL	5 %	15 %
TRS	44 %	50 %
Total	24 %	34 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Au premier semestre 2025, 34 % des établissements déclarent rencontrer des difficultés de recrutement, soit une hausse de 10 points par rapport à 2024.

Les tensions sont particulièrement marquées dans le transport de voyageurs (65 %, +18 points) et dans le transport de marchandises (33 %, +12 points). Le déménagement (40 %) et la location (47 %) enregistrent également des hausses sensibles.

Seuls les auxiliaires de transport voient leur part d'établissements en difficulté reculer (18 %, -5 points).

Ces résultats confirment la persistance des tensions sur les métiers de la conduite et soulignent la nécessité de poursuivre les efforts d'attractivité et de fidélisation dans les secteurs les plus exposés.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Projets de recrutement jugés difficiles dans l'enquête BMO

Centre-Val de Loire

Métiers	2024	2025
Agents d'exploitation du transport	29 %	57 %
Cadres de la logistique	0 %	0 %
Cadres des transports et du tourisme	0 %	0 %
Conducteurs de transport en commun sur route	90 %	61 %
Conducteurs de véhicules légers	65 %	61 %
Conducteurs et livreurs sur courte distance (hors distribution de documents)	50 %	45 %
Conducteurs routiers	78 %	49 %
Contrôleurs des transports	100 %	0 %
Employés du tourisme et agent de billetterie des transports	29 %	25 %
Responsable du magasinage et de la logistique (non cadres)	54 %	31 %
Techniciens d'exploitation et d'administration des transports	76 %	0 %
Techniciens et agents de maîtrise du tourisme	0 %	0 %
Total	70 %	50 %

Source : Enquête BMO

Selon l'enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO) de France Travail, 50 % des projets de recrutement dans les métiers du transport, de la logistique et du tourisme en Centre-Val de Loire sont jugés difficiles en 2025, soit une hausse de 20 points par rapport à 2024.

Les tensions sont les plus élevées dans les métiers de la conduite : 70 % pour les conducteurs routiers, 61 % pour les conducteurs de transport en commun et les conducteurs de véhicules légers, 49 % pour les conducteurs-livreurs sur courte distance.

Les fonctions d'encadrement enregistrent également une forte progression : agents d'exploitation, cadres de la logistique et cadres des transports passent de 29 % à 57 % de recrutements jugés difficiles.

Certains métiers se stabilisent, comme les agents d'accueil et de vente du tourisme (50 %, -20 points).

Estimation des effectifs au 31 décembre 2025

- Prévision d'effectifs 2025 de l'OPTL Centre-Val de Loire

Les membres de l'OPTL Centre-Val de Loire se sont réunis le 7 novembre 2025 afin d'établir une estimation des effectifs salariés de la Branche au 31 décembre 2025. Cette prévision repose sur les données Urssaf disponibles pour les quatre trimestres 2024 et les deux premiers trimestres 2025, complétées par les éléments de conjoncture économique régionale et l'expertise des représentants professionnels.

L'année 2025 se caractérise par une visibilité limitée pour les entreprises, dans un contexte marqué par une pression tarifaire persistante dans le transport routier de marchandises, une hausse des défaillances dans les petites structures, un ralentissement de la consommation et des difficultés de recrutement toujours importantes dans les métiers opérationnels. Parallèlement, la dynamique logistique régionale demeure soutenue, portée par plusieurs implantations et extensions de plateformes.

À l'issue des échanges, les membres ont retenu un scénario prudent intégrant la baisse d'activité observée dans le TRM, la stabilisation du TRV sous contrainte de recrutement et une évolution modérée du TRS. Les effectifs estimés au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Secteur	Effectifs estimés 31/12/2025	Variation 2024/2025
Marchandises (TRM, DEM, LOC, AUX, PRL)	27 201	-1,5 %
Voyageurs	3 896	+1,1 %
Transport sanitaire	2 836	+0,4 %
Ensemble Branche	33 933	-1,1 %

Cette évolution négative ne traduit pas une diminution des besoins, mais reflète les difficultés croissantes rencontrées par les entreprises pour pourvoir les postes vacants, dans un contexte de départs en fin de carrière soutenus et de tensions persistantes sur les métiers de la conduite et de la logistique.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

● Prévisions 2025 par secteur

- **Transport de marchandises et logistique**

En 2025, les entreprises du transport de marchandises évoluent dans un environnement économique contraint : pression tarifaire, concurrence accrue, hausse des coûts d'exploitation et augmentation des défaillances, notamment parmi les petites structures. La logistique régionale poursuit toutefois sa progression, soutenue par plusieurs projets d'implantation et d'extension.

Les membres de l'OPTL ont souligné que cette dynamique logistique atténue partiellement le recul du TRM, dont les effectifs diminuent sous l'effet d'un ralentissement de l'activité, d'un recours accru à l'intérim et d'une attractivité insuffisante des métiers de conduite. La prévision retenue pour 2025 traduit cette situation contrastée.

- **Transport routier de voyageurs**

Le transport routier de voyageurs demeure confronté à des difficultés structurelles de recrutement. L'activité reste globalement stable, mais les entreprises peinent à pourvoir les postes vacants en raison d'un vieillissement marqué des effectifs, de départs en retraite non compensés et d'une attractivité limitée des métiers. Les membres ont rappelé que la prévision d'effectifs ne reflète pas les besoins réels du secteur, mais bien sa capacité à recruter.

Dans ce contexte, la projection 2025 reste légèrement positive, portée par la rentrée scolaire et les actions de formation engagées, mais limitée par les tensions persistantes sur les recrutements.

- **Transport sanitaire**

Le transport sanitaire évolue dans un cadre économique fragile : revalorisations tarifaires insuffisantes, mise en œuvre du RMG, difficultés de trésorerie et attractivité limitée des métiers. Les représentants du secteur ont souligné l'absence de visibilité budgétaire et le risque accru de défaillances pour les petites entreprises.

La prévision retenue pour 2025 demeure prudente, avec une légère progression des effectifs liée aux besoins incompressibles de renouvellement des équipes.

● Projection des emplois et des besoins en formation d'accès aux métiers

La projection des emplois et des besoins en personnel repose sur les tendances d'évolution des effectifs depuis 2016, les prévisions de départs en fin de carrière et l'estimation des effectifs 2025 validée par les membres de l'OPTL. L'ancienneté moyenne dans les métiers reste fixée à 19 ans en Marchandises, 12 ans en Voyageurs et 9 ans en Sanitaire.

Ces projections permettent d'estimer les besoins en nouveaux entrants nécessaires pour compenser les départs et accompagner les évolutions d'activité. Elles ne prennent pas en compte les difficultés de recrutement, mais uniquement les besoins théoriques liés au renouvellement des effectifs.

Prospective des besoins en formation d'accès aux métiers

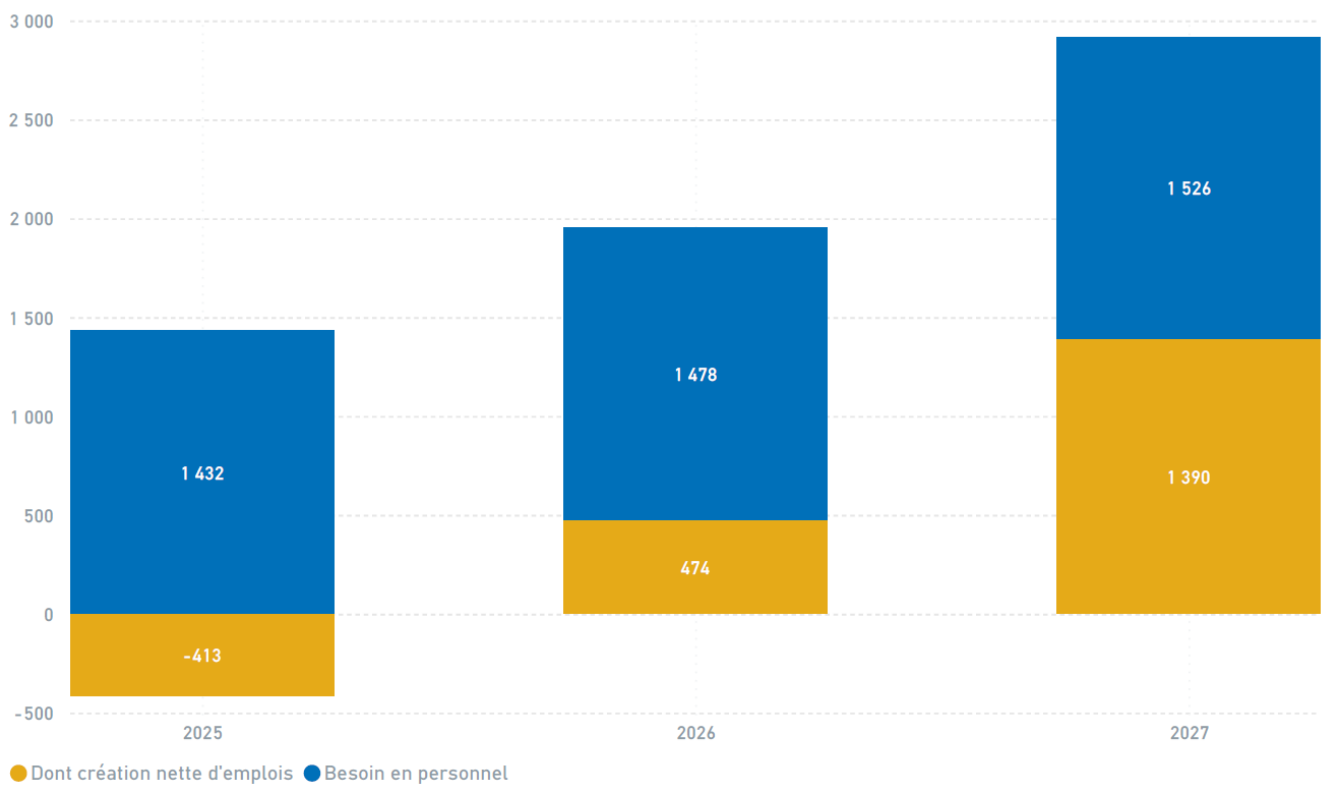
Métier		2025	2026	2027
Logistique	Création nette d'emplois annuelle par les entreprises	-81	139	365
	Remplacement annuel des départs	402	413	425
	Besoin annuel global en nouveaux entrants	320	552	791
Exploitants transport	Création nette d'emplois annuelle par les entreprises	-37	62	164
	Remplacement annuel des départs	181	186	191
	Besoin annuel global en nouveaux entrants	144	248	356
Conducteurs	Création nette d'emplois annuelle par les entreprises	-201	344	905
	Remplacement annuel des départs	995	1 023	1 053
	Besoin annuel global en nouveaux entrants	793	1 367	1 957
Autres	Création nette d'emplois annuelle par les entreprises	-42	72	190
	Remplacement annuel des départs	209	215	221
	Besoin annuel global en nouveaux entrants	167	287	412
Total	Création nette d'emplois annuelle par les entreprises	-362	617	1 625
	Remplacement annuel des départs	1 786	1 837	1 890
	Besoin annuel global en nouveaux entrants	1 424	2 455	3 515

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Pour la période 2025-2027, les besoins restent élevés dans l'ensemble des secteurs.

Marchandises : les départs en fin de carrière et le turnover structurel génèrent des besoins importants, malgré une baisse attendue des effectifs en 2025.

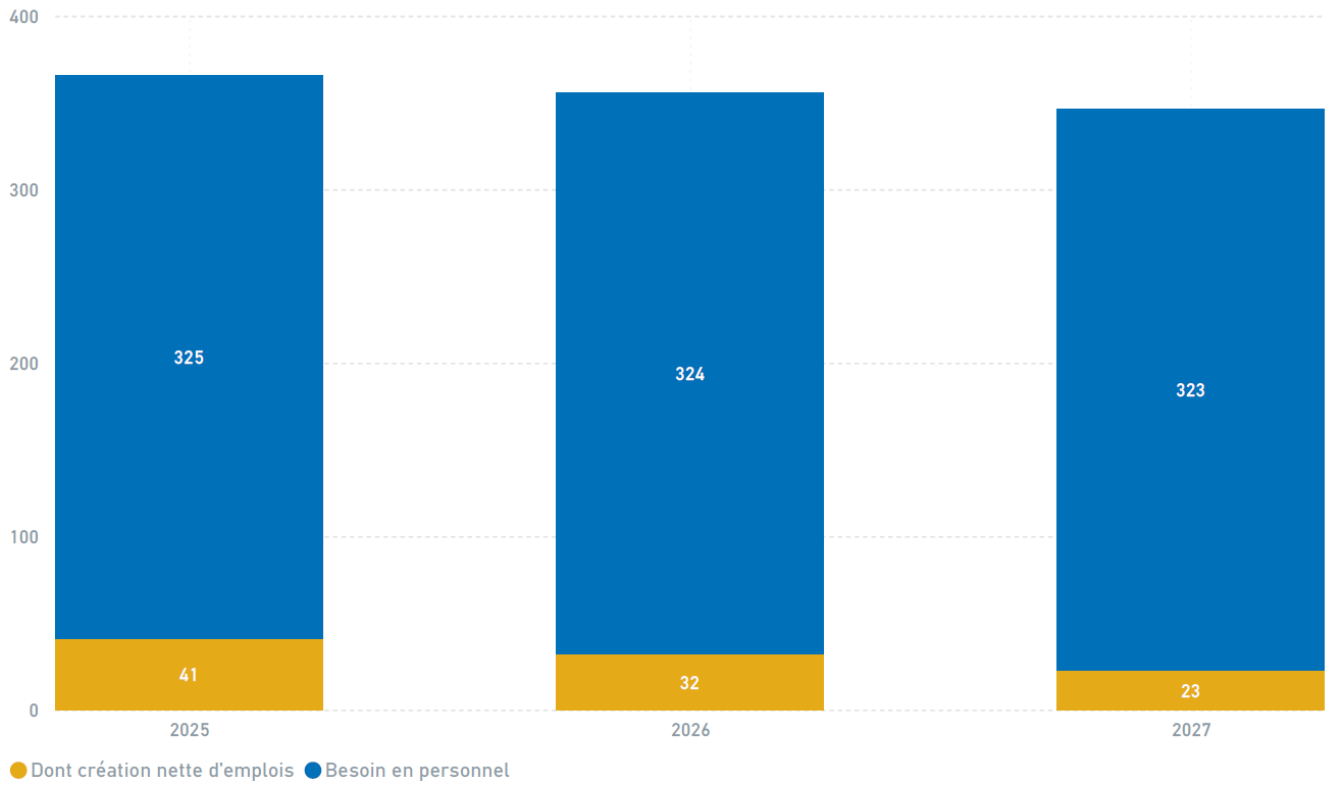
Besoin annuels de nouveaux entrants



Logistique : les besoins sont soutenus par le développement des plateformes régionales.

Voyageurs : les besoins sont supérieurs à la capacité réelle de recrutement du secteur.

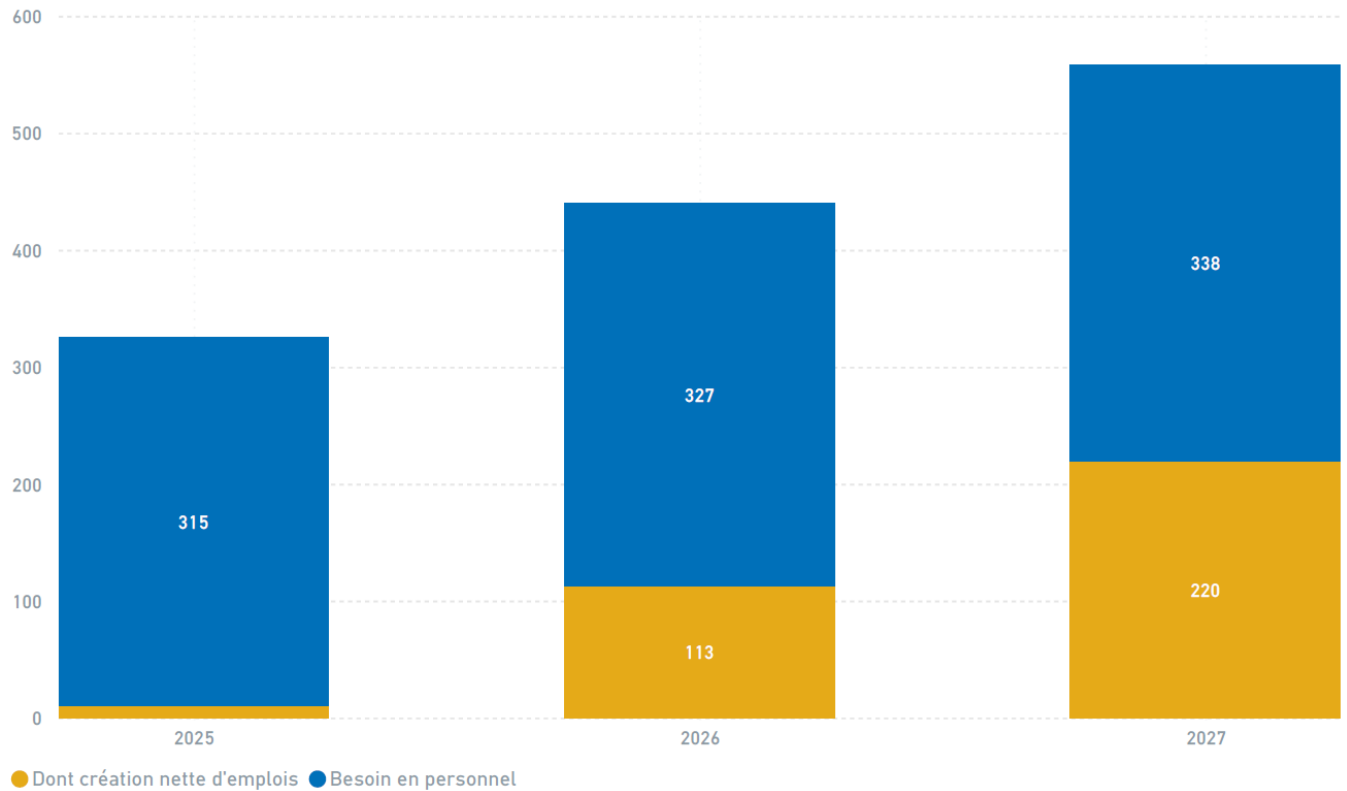
Besoin annuels de nouveaux entrants



(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Sanitaire : les besoins sont modérés mais constants.

Besoin annuels de nouveaux entrants



Au global, les projections confirment que les besoins en formation d'accès aux métiers resteront élevés dans les années à venir, en particulier pour les métiers de la conduite et de la logistique. Malgré une prévision d'effectifs en léger recul en 2025, la Branche devra continuer à former massivement pour répondre aux départs en fin de carrière, au turnover et aux besoins liés au développement logistique régional malgré un contexte de financement de l'apprentissage en réduction.



Organisations syndicales



Organisations patronales



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



UNION DES ENTREPRISES
TRANSPORT & LOGISTIQUE
DE FRANCE



OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DANS LES TRANSPORTS ET LA LOGISTIQUE (OPTL)

204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

—
optl@optl.fr